



EPTB Charente
Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

Saintes



Cognac



Angoulême



ACTIONS DU PAPI D'INTENTION CHARENTE | 2020-2023

[Programme d'Actions de Prévention des Inondations]

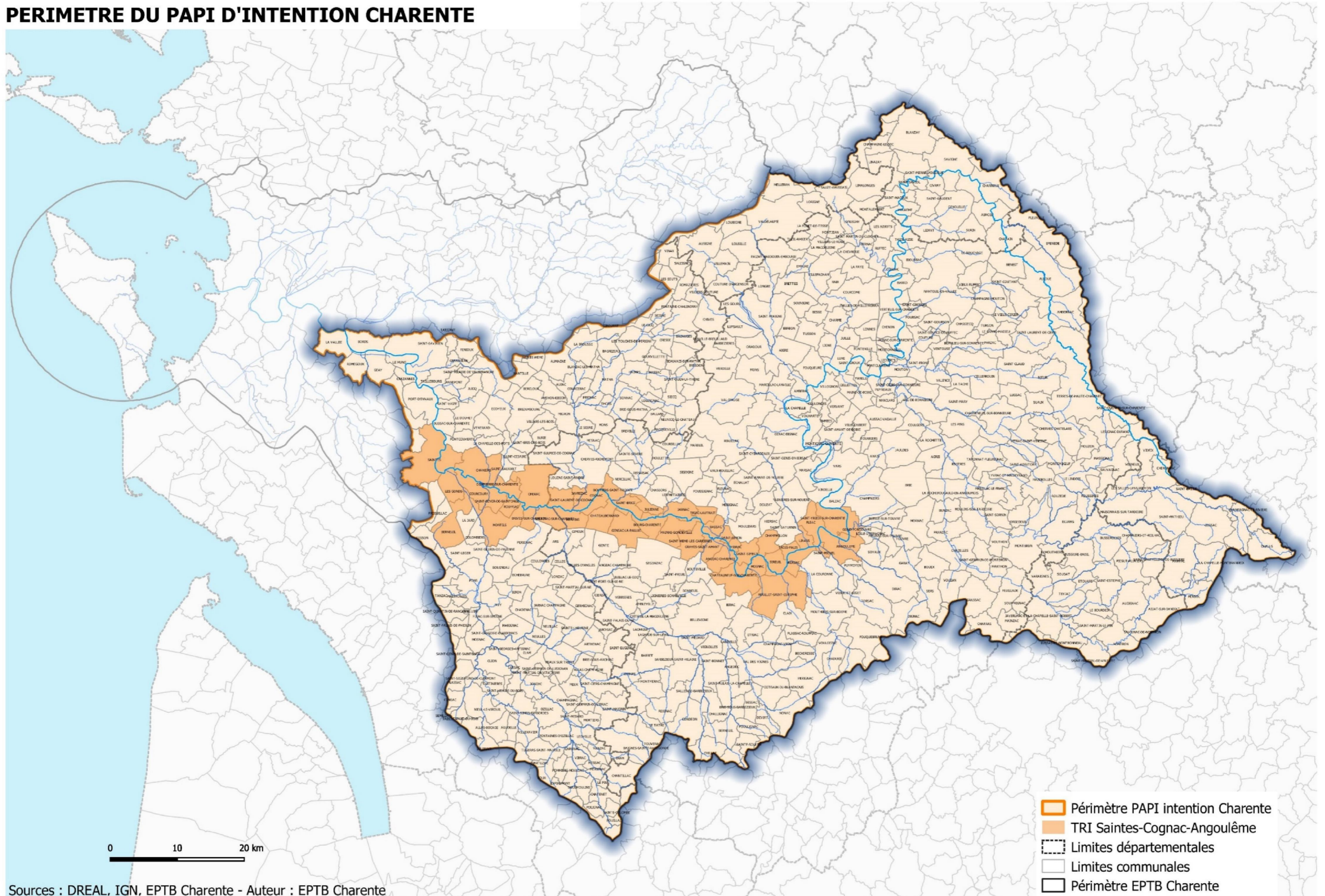

**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNES CONCERNEES PAR LE PERIMETRE DU PAPI

PERIMETRE DU PAPI D'INTENTION CHARENTE



- Périmètre PAPI intention Charente
- TRI Saintes-Cognac-Angoulême
- Limites départementales
- Limites communales
- Périmètre EPTB Charente

Sources : DREAL, IGN, EPTB Charente - Auteur : EPTB Charente

FICHES-ACTIONS

1| Animation du PAPI

2| Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

3| Axe 2 - Surveillance, prévision des crues et des inondations

4| Axe 3 - Alerte et gestion de crise

5| Axe 4 - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

6| Axe 5 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

7| Axe 6 – Gestion des écoulements

1 | Animation du PAPI

Animation du PAPI d'intention

OBJECTIF DE L'ACTION

Animer la mise en œuvre de la convention-cadre du PAPI d'intention et porter les actions de l'EPTB Charente.

Correspondance SLGRI

❖ *Disposition 0-A-1 : « Assurer la cohérence d'actions et la solidarité technique, méthodologique et financière à l'échelle du grand bassin de la Charente »*

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'EPTB Charente, porteur du dossier de candidature du PAPI d'intention Charente, animera sa mise en œuvre. Ce rôle consiste à :

- Organiser des réunions régulières du comité technique et du comité de pilotage du PAPI, en assurer l'animation et le secrétariat (invitations, documents de présentation, compte-rendus, etc.) ;
- Effectuer un suivi technique et budgétaire des actions composant le programme ;
- Apporter un appui technique et administratif aux différents maîtres d'ouvrages signataires de la convention ;
- Veiller au bon déroulement des actions, au respect des délais et des objectifs,
- Assurer la coordination et la cohérence des différentes opérations ;
- Garantir que les données et documents (études, cartes, modélisations, etc.) produits dans le cadre des actions menées au sein du programme d'actions objet de la présente convention sont mis à la disposition des partenaires concernés ;
- Renseigner l'outil SAFPA (Suivi Administratif et Financier des PAPI) au fur et à mesure de l'avancement, notamment à chaque début d'année et, le cas échéant, lors des évolutions du programme ;
- Mettre en place et suivre le tableau de bord du PAPI (dispositif de suivi / évaluation) ;
- Faire le lien et veiller à une bonne coordination entre le PAPI d'intention Charente, la SLGRI, le PAPI Charente & Estuaire, les SAGE(s) Charente et Boutonne et les plans pluri-annuels de gestion de cours d'eau des syndicats gémapiens ;
- Faire le bilan du PAPI d'intention et préparer le dossier de candidature du PAPI complet ;
- Assurer la concertation avec l'ensemble des parties prenantes de la SLGRI lors de la mise en œuvre du programme en vue d'élaborer un PAPI complet ;
- Mobiliser les collectivités locales pour fédérer de nouvelles maîtrises d'ouvrage, notamment les EPCI et les communes, dans le cadre de l'élaboration du PAPI complet, en particulier dans les domaines de l'information préventive, la gestion locale de crise et la maîtrise de l'urbanisme en zone à risque ;
- Inciter les collectivités gémapiennes à disposer d'un état des lieux des éventuels ouvrages susceptibles d'intervenir dans la prévention des inondations sur leur territoire.

L'EPTB Charente est par ailleurs fléché comme maître d'ouvrage d'un certain nombre d'opérations du PAPI. A ce titre, il sera chargé leur mise en œuvre : rédaction des cahiers des charges, consultation des entreprises, organisation des réunions, validation des prestations, diffusion des résultats, mandatement, etc. Cf *fiches-actions du programme*.

Pour assurer l'animation et la mise en œuvre du PAPI d'intention, l'EPTB Charente s'appuiera sur son équipe projet déjà mobilisée pour le PAPI Charente & Estuaire, considérant que ce PAPI d'intention Charente constitue la relève, sur le volet fluvial, du PAPI Charente & Estuaire (superposition de périmètre, continuité d'actions). Les moyens qu'il

est prévu d'affecter au PAPI d'intention Charente, sur une équipe actuelle de 1,4 ETP « techniques » et de 0,28 ETP « de direction et services supports » sont :

- D'un chef de projet, en prévision à 0,55 ETP ;
- D'ingénieurs en appui du chef de projet (modélisation, appui ponctuel), en prévision à 0,2 ETP ;
- De services de direction et supports (administratif, SIG), en prévision à 0,16 ETP.

La répartition prévisionnelle des temps « techniques » (chef de projet + ingénieurs d'appui), lissée annuellement est la suivante :

Pilotage PAPI Réunions, tableau de bord, financements, convention, appui aux partenaires	Axe 1 Repères de crue, plan de sensibilisation et premières mises en œuvre, DICRIM	Axe 3 Appui PCS et exercices	Axe 4 Guide urbanisme et participation réunions / avis docs urbanisme	Axe 5 Programme réduction vulnérabilité TRI, diagnostics établissements sensibles	Axe 6 Etude aménagement ZEC d'intérêt pour le TRI	TOTAL
0,20 ETP / an	0,20 ETP / an	0,05 ETP / an	0,05 ETP / an	0,15 ETP / an	0,1 ETP / an	0,75 ETP/an

TERRITOIRE CONCERNE

Périmètre du PAPI d'intention

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	Comité technique et comité de pilotage du PAPI
Procédures réglementaires	-
Communication	Site internet de l'EPTB, réseaux sociaux, newsletter...

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL
Salaires : 150 000 € Charges : 40 000 €	Salaires : 150 000 € (TTC) Charges : 40 000 € (TTC)
COFINANCEMENTS	
Maître d'ouvrage : EPTB Charente	Financé via la convention-cadre du PAPI Charente & Estuaire
Etat – BOP 181	

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de réunions du comité technique et du comité de pilotage
- Consommation financière du programme
- Date de dépôt du dossier de candidature PAPI complet

2 | Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Densification et valorisation du réseau de repères de crues

OBJECTIF DE L'ACTION

Compléter le maillage de repère de crues pour viser l'implantation de repères dans toutes les communes du TRI et densifier le nombre de panneaux d'information. Objectif d'environ 80 repères et d'une vingtaine de panneaux

Correspondance SLGRI

- ❖ *Disposition I-C-2 : « Fournir aux citoyens des repérages spatialisés des niveaux de crue et les inciter à s'organiser en anticipation des crues »*

DESCRIPTION DE L'ACTION

La pose de repères de crues est une action importante des programmes d'actions de prévention des inondations. Elle permet de conserver la mémoire des inondations de façon matérielle et donc visible de tous. Les outils de cartographie dynamique et notamment la plateforme nationale collaborative des repères de crues permettent d'accéder de manière interactive à l'ensemble des marques recensées et aux informations techniques.

Dans le cadre du PAPI 2 Charente & Estuaire, l'EPTB a installé 87 repères de crue normalisés compris dans le périmètre de la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême dont 52 repères au sein du TRI. 22 communes du TRI sont ainsi équipées de repères conformes à l'arrêté de 2006. Au cours de cette même opération, 10 panneaux d'information ont été positionnés dont 5 sur le périmètre du TRI (Gond-Pontouvre, Angoulême, Jarnac, Cognac et Saintes).

Cette action avait toutefois été définie avant la déclinaison locale de la Directive Inondation et près de la moitié des communes du TRI n'est donc pas équipée de repères de crues normalisés et un tiers des communes ne dispose même d'aucun repère de crue historique. Le PAPI d'intention va permettre de poursuivre la démarche engagée en focalisant en particulier le travail sur les communes du TRI. L'objectif est d'équiper la quasi-totalité des communes du TRI d'au moins un repère de crue normalisé (sous réserve des laisses de crues disponibles et des supports de pose mobilisables) et de densifier les repères sur l'ensemble du périmètre. En parallèle, un certain nombre de repères pourront être installés sur les affluents autour du TRI, notamment sur ceux n'ayant pas été intégrés dans la première tranche du programme de pose de repères de crues, à savoir le Né et les rivières de l'Angoumois, ou encore pour compléter les marques de crues sur des territoires déjà explorés (bassin de l'Antenne, de la Seugne).

Des panneaux d'informations, comportant des textes explicatifs sur les repères de crues, des illustrations des inondations, des liens vers les cartographies dynamiques seront installés dans différents points significatifs du TRI (exposition, visibilité, fréquentation) en complément des 5 panneaux actuels.

Le déroulement prévisionnel de l'action est le suivant :

- Exploitation des laisses de crue recensées dans le cadre du PAPI 2 et recherche de laisses de crues sur les affluents non explorés
- Identification de sites propices à la pose de nouveaux repères de crues (croisement des données de niveau d'eau disponible, des points de visibilité depuis l'espace public et des supports disponibles)

- Proposition des sites aux maires, en concertation avec les EPCI et les syndicats de bassin
- Signature de conventions tripartites entre l'EPTB, le maire et le propriétaire du support concerné
- Proposition graphique de panneaux d'information (modernisation/actualisation de la ligne graphique actuelle)
- Fabrication des repères de crue, en conformité avec le modèle mis en place dans le PAPI 2
- Positionnement des repères par un géomètre et installation des panneaux
- Mise à jour de la base nationale des repères de crues

Des expérimentations de représentation artistique des niveaux atteints (exemple du dispositif « Arbres Bleus® ») ainsi que des manifestations autour des repères de crues (randonnée commentée, géocaching) seront envisagées.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : ACTION 1.2 « INSTALLATION D'UN PANNEAU D'INFORMATION SUR LES CRUES HISTORIQUES A BOURG-CHARENTE »](#)

TERRITOIRE CONCERNE

Essentiellement périmètre du TRI Saintes-Cognac-Angoulême (communes couvertes par un PPRN approuvé)

Accessoirement le périmètre sera étendu aux affluents autour du TRI, en concertation avec les syndicats de bassin

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	Instances de pilotage du PAPI + instance spécifique à constituer pour l'action (communes concernées, syndicats de bassin, services de l'Etat)
Procédures réglementaires	Signature de conventions tripartites (EPTB, maire et propriétaire), éventuellement avis ABF et déclaration préalable
Communication	Site internet et réseaux sociaux de l'EPTB, plateforme repères de crues, newsletter, bulletins municipaux...

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
30 000 €	36 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : EPTB Charente	50 %	18 000 €
Etat – FPRNM	50 %	18 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de communes engagées
- Nombre de repères posés
- Nombre de panneaux posés

Installation d'un panneau d'information sur les crues historiques à Bourg-Charente

OBJECTIF DE L'ACTION

En complément des repères des plus hautes eaux connues, pose d'un panneau matérialisant les niveaux atteints par différentes crues historiques

Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition I-C-2** : « Fournir aux citoyens des repérages spatialisés des niveaux de crue et les inciter à s'organiser en anticipation des crues »

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du PAPI 2 Charente & Estuaire, un repère de crue normalisé de décembre 1982 a été installé à proximité de la place centrale du village, la place du Port. Dans le même temps, des marques gravées représentant d'autres niveaux historiques atteints avaient été repérées à l'angle de la place, notamment concernant les crues de 1962 et de 1952. Les supports disponibles et adaptés pour poser des repères de crues ou des plaques d'information au niveau de cette place centrale sont rares. Un puits ancien, idéalement placé pourrait répondre aux critères requis pour matérialiser les niveaux de crues. Les relevés du géomètre avaient été anticipés sur ce support lors du PAPI 2 Charente & Estuaire.

La Commune de Bourg-Charente souhaite que cet élément identitaire du village accueille une plaque d'information indiquant les différents niveaux de crue historiques connus à cet endroit (et pas uniquement les plus hautes eaux connues, celles de décembre 1982). Le support étant circulaire, la plaque d'information devra épouser cette forme. Par ailleurs, s'agissant d'un support patrimonial vernaculaire protégé dans le PLU (puits historique), situé sur une place centrale du village récemment réaménagée et concernée par le périmètre de protection d'un monument historique, la plaque d'information devra être qualitative et répondre aux prescriptions de l'ABF. Face à ces circonstances, la Commune de Bourg-Charente prévoit de réaliser un panneau d'information spécifique.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : ACTION 1.1 « DENSIFICATION ET VALORISATION DU RESEAU DE REPERES DE CRUES »](#)

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de Bourg-Charente (commune couverte par un PPRN approuvé)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNE DE BOURG-CHARENTE
Pilotage / concertation	Conseil municipal, appui technique EPTB Charente
Procédures réglementaires	Avis ABF – déclaration préalable
Communication	Site internet de la commune, bulletin municipal, plateforme repères de crues...

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023
------	------	------	------

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
3 000 €	3 000 € (HT)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : Commune de Bourg-Charente	50 %	1 500 €
Etat – FPRNM	50 %	1 500 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Date de pose de la plaque

Elaboration d'une maquette de DICRIM

OBJECTIF DE L'ACTION

Produire une maquette graphique type du DICRIM adaptée au TRI, personnalisable par chacune des communes.

Correspondance SLGRI

❖ *Disposition I-B-1 : « Mener à bien l'élaboration des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs »*

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le DICRIM, élaboré par le Maire, vise à informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Sur les 45 communes du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, le bilan réalisé en 2016 à l'occasion de l'élaboration de la SLGRI indiquait que seulement 21 communes avaient réalisé leur DICRIM – Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, soit moins de 50 %, alors qu'elles ont toute l'obligation d'en produire un. De plus, la majorité des documents qui a pu être consulté souffrait d'un défaut de mise en page graphique ; hors il s'agit d'un document de communication destiné au grand public.

L'EPTB Charente propose donc de prendre en charge un maquettage type du document et une mise en page graphique adaptée (en s'appuyant sur les trames existantes dans la littérature), pour le mettre ensuite à disposition des communes du TRI Saintes-Cognac-Angoulême. Celles-ci seront invitées à se l'approprier et à le personnaliser pour l'adapter à leur territoire, en cas d'absence de DICRIM ou bien pour améliorer le DICRIM actuel, le cas échéant.

L'EPTB Charente élaborera en régie l'architecture du document, le contenu type et confiera à une agence de communication le maquettage graphique. En parallèle, une réflexion sera portée sur des vecteurs de DICRIM « innovants » : magnet, page web, quizz....

Dans le cadre du groupe de travail spécifique à cette fiche-action, l'EPTB Charente proposera une réflexion sur les modalités d'accompagnement des communes au-delà de la seule mise à disposition du document-type : échelle de réflexion, coopérations à mettre en place (EPTB/EPCI/SMBV/services de l'Etat) vis-à-vis de cette thématique multi-acteurs.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : ACTION 1.4 « REALISATION, IMPRESSION ET DIFFUSION DE DICRIM DANS LES COMMUNES DU TRI »](#)

TERRITOIRE CONCERNE

Périmètre du TRI Saintes-Cognac-Angoulême (communes couvertes par un PPRN approuvé)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	Instances de pilotage du PAPI + groupe de travail spécifique (panel de communes du TRI, services de l'Etat)
Procédures réglementaires	-
Communication	Site internet et réseaux sociaux de l'EPTB, newsletter...

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023
-------------	-------------	-------------	-------------

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
6 000 €	7 200 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : EPTB Charente	50 %	3 600 €
Etat – FPRNM	50 %	3 600 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Date de transmission de la maquette graphique aux communes
- Nombre de communes utilisant cette maquette

Réalisation, impression et diffusion de DICRIM dans les communes du TRI

OBJECTIF DE L'ACTION

Sur la base notamment de la maquette graphique type du DICRIM produite dans le cadre du PAPI, les communes pourront réaliser, imprimer et diffuser leur DICRIM auprès de la population.

Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition I-B-1** : « Mener à bien l'élaboration des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs »

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une maquette graphique type de DICRIM aura été produite dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche-action 1.3. Sur la base de cette trame et des informations transmises par les DDT(M) (TIM), chaque commune du TRI non pourvue de DICRIM ou dont le document est obsolète pourra procéder à l'élaboration de son DICRIM :

- Rédaction des textes (présentation des risques naturels et technologiques, des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, des moyens d'alerte, des consignes de sécurité individuelles à respecter),
- Elaboration des cartographies de localisation des risques,
- Choix des illustrations (photographies, logos).

La commune pourra faire appel, si besoin, à un prestataire pour la réalisation technique du document (incorporation des contenus dans la maquette type, mise en page, uniformisation des illustrations, élaboration du fichier d'exécution et du pdf). L'édition des documents sera confiée à un imprimeur.

La commune mettra en place un plan de diffusion auprès des administrés (mise en ligne sur le site internet, distribution au porte-à-porte, présentation aux nouveaux arrivants, mise à disposition dans les lieux d'accueil (mairie, bibliothèque, etc.).

Le chiffrage de la fiche-action est calibré pour un objectif de réalisation et d'impression des DICRIM pour environ un tiers des communes du TRI. L'effort devra être concentré prioritairement sur les communes aujourd'hui sans DICRIM ou disposant d'un DICRIM dont la réalisation est ancienne.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : ACTION 1.3 « ELABORATION D'UNE MAQUETTE DE DICRIM »](#)

TERRITOIRE CONCERNE

Communes du TRI (communes couvertes par un PPRN approuvé)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNES
Pilotage / concertation	Conseils municipaux
Procédures réglementaires	-
Communication	Site internet des communes, bulletins municipaux...

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023
------	------	------	------

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
20 000 €	24 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : Communes	50 %	12 000 €
Etat – FPRNM	50 %	12 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de communes sollicitant des subventions pour la réalisation du DICRIM
- Evolution du taux de couverture de DICRIM sur le TRI
- Consommation financière de la fiche-action

Elaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation et mise en œuvre des premières recommandations

OBJECTIF DE L'ACTION

Planifier la démarche de sensibilisation au risque pour qu'elle soit la plus efficiente possible et mettre en œuvre les premières propositions d'outils de communication.

Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition I-B-2** : « Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée au grand public et aux scolaires »
- ❖ **Disposition I-B-3** : « Sensibiliser les acteurs économiques à la prévention des risques d'inondation »
- ❖ **Disposition I-C-1** : « Informer et former les élus à l'anticipation et à la préparation des évènements »

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'amélioration de la conscience du risque est un objectif majeur de la stratégie de prévention des inondations. Au-delà des actions réglementaires d'information préventive (DICRIM, repères de crues, réunion d'information institutionnelle a minima bisannuelle, Information Acquéreur Locataire via les actes notariés et baux immobiliers, affichage des risques et consignes de sécurité), il est nécessaire de mettre en place d'autres vecteurs de communication. Dans le cadre du PAPI 2 Charente & Estuaire, une exposition itinérante sur la crue centennale de 1982 a été élaborée et circule depuis 2013 dans les communes du bassin de la Charente et en particulier les communes du TRI, une lettre d'information du PAPI est régulièrement diffusée dans les mairies, le site internet de l'EPTB Charente a été remanié pour contenir des informations utiles à la connaissance du risque.

Mais l'impact de ces actions est difficilement quantifiable et il est vraisemblable que les opérations de communication généralistes n'aient tendance qu'à toucher une faible frange de la population. D'autre part, la majorité de ces outils n'a pas été conçu pour sensibiliser le public scolaire, pourtant essentiel dans une démarche de culture collective du risque.

C'est pourquoi l'EPTB Charente prévoit un accompagnement pour bâtir un plan de sensibilisation au risque cohérent, innovant et efficace, adapté selon les publics cibles. L'idée consiste également à disposer d'un système d'échelles emboîtées avec une communication assurée à différents niveaux :

- Echelle globale et mutualisée : outils portés par l'EPTB Charente
- Echelle intercommunale : outils portés par les EPCI et/ou leurs syndicats
- Echelle locale : outils portés par les communes

L'élaboration de ce plan est envisagée selon le déroulé suivant :

- Définition des messages adaptés aux cibles
- Diagnostic des outils de sensibilisation existants
- Capitalisation de retours d'expériences sur les vecteurs de sensibilisation
- Proposition du programme d'actions sur la base de moyens financiers alloués (programme structuré et chiffré)

Le programme de sensibilisation, qui sera défini, sera déployé de deux temps :

- Mise en œuvre des premières recommandations, sur avis du comité de pilotage du PAPI, dans la durée de ce PAPI d'intention et sous réserve du budget prévisionnel,
- Déploiement opérationnel de l'ensemble du plan de sensibilisation dans le cadre du futur PAPI complet Charente.

Les premières mesures, émanant du plan de sensibilisation, qui pourraient être mises en place dès le stade de ce PAPI d'intention pourraient s'adresser :

- Aux élus, notamment dans le contexte post-élections municipales et communautaires (pistes d'actions : conception d'un livret synthétisant la connaissance du risque d'inondation, les modalités et outils de prévention et le rôle du maire dans le dispositif général de la politique de prévention des risques d'inondation, réunions d'information...),
- Aux scolaires (pistes d'actions : conception d'outils, de maquettes, de kakémonos à mettre à disposition de manière mutualisée auprès d'enseignants ou dans le cadre de dispositifs d'éducation à l'environnement),
- Aux entreprises exposées au risque d'inondation (pistes d'actions : organisation de séminaires pour promouvoir le Plan de Continuité d'Activités).

La mise en œuvre opérationnelle des premières recommandations sera fléchée prioritairement sur le TRI tandis que le déploiement à plus large échelle sera programmé dans le cadre du PAPI complet.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

TERRITOIRE CONCERNE

Périmètre du PAPI

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	Instances de pilotage du PAPI + groupes de travail spécifiques à constituer (personnes ressources pour le scolaire, services communication des collectivités, etc.)
Procédures réglementaires	-
Communication	-

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023
------	------	------	------

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
35 000 €	42 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : EPTB Charente	50 %	21 000 €
Etat – FPRNM	50 %	21 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Date de notification du marché d'élaboration du plan de sensibilisation
- Date d'achèvement de la prestation
- Nombre d'actions proposées
- Nombre de projets mis en œuvre au stade du PAPI d'intention

Réalisation d'une « vitrine » locale de reconquête de zone d'expansion de crue

OBJECTIF DE L'ACTION

Définir un projet pilote de reconquête de zone d'expansion de crue en tête de bassin versant et valoriser le projet pour en faire un site « vitrine » à destination des acteurs du bassin de la Charente.

Correspondance SLGRI

- ❖ *Disposition IV-A-3 : « Conduire des actions de restauration, de reconquête et de gestion de zones d'expansion des crues »*
- ❖ *Disposition IV-C-1 : « Conduire des projets de restauration hydro-morphologique des cours d'eau concourant à la réduction des risques d'inondations »*

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lors de l'élaboration de la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême, les acteurs du territoire ont insisté sur la nécessité d'avoir une approche globale et intégrée du ralentissement des écoulements, incluant les aménagements diffus, quand bien même les gains hydrauliques en faveur du TRI n'étaient pas évaluables, surtout par projet unitaire. Cette approche a conduit à la définition des dispositions suivantes de la SLGRI, « Conduire des actions de restauration, de reconquête et de gestion de zones d'expansion des crues » et « Conduire des projets de restauration hydro-morphologique des cours d'eau concourant à la réduction des risques d'inondations » ; la justification étant que la somme de projets de ralentissement des écoulements diffus ne pouvait que concourir à réguler les crues de la Charente, conscient toutefois que l'impact serait davantage ressenti pour des crues fréquentes que pour des crues majeures du fleuve.

C'est dans cet esprit que s'inscrit le projet du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB). S'agissant d'une part d'une action située très en amont sur le bassin de l'Auge (éloignée des zones d'enjeux humains) et d'autre part étant dans une configuration de PAPI d'intention, il n'est pas attendu de participation financière dans le cadre du PAPI pour la réalisation des travaux. L'intégration de cette fiche-action concerne spécifiquement les prestations de valorisation/communication pour en faire un site « vitrine » et les prestations de définition préalable du projet (études d'aménagement).

Le lieu du projet se situe dans la commune de Val-d'Auge, à Anville, le long du Sauvage, affluent de l'Auge. Le cours d'eau, rectifié et recalibré par le passé, ne mobilise plus efficacement la zone d'expansion des crues ; le radier surcreusé et l'écoulement linéarisé limitent en effet les possibilités de débordement. Le SMABACAB prévoit de reméandrer le cours d'eau et de le déplacer vers le lit naturel (points bas du terrain), afin d'accroître les fréquences de débordement hivernal. Des concertations sont engagées pour la maîtrise foncière des parcelles.

Il est prévu une prestation technique pour la définition du projet (AVP – PRO). Une fois les travaux réalisés, le site sera équipé de pupitres d'information expliquant la trajectoire du projet et destinés à sensibiliser le grand public. Ce site servira également de vitrine pédagogique pour des sorties à vocation de retour d'expérience, au service des collectivités du bassin versant de la Charente.

TERRITOIRE CONCERNE

Lieu de réalisation : commune de Val-d'Auge

Aval du cours d'eau : confluence avec la Charente à Marcillac-Lanville (commune couverte par un PPRN approuvé)

Site vitrine au service des collectivités du bassin versant de la Charente et notamment du TRI Saintes-Cognac-Angoulême (communes couvertes par un PPRN approuvé)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES BASSINS AUME-COUTURE, AUGE ET BIEF
Pilotage / concertation	Réunions avec les acteurs locaux
Procédures réglementaires	-
Communication	Bulletin municipal, lettre d'information du syndicat, réunions, relais par les partenaires du projet (EPTB, AEAG...)

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

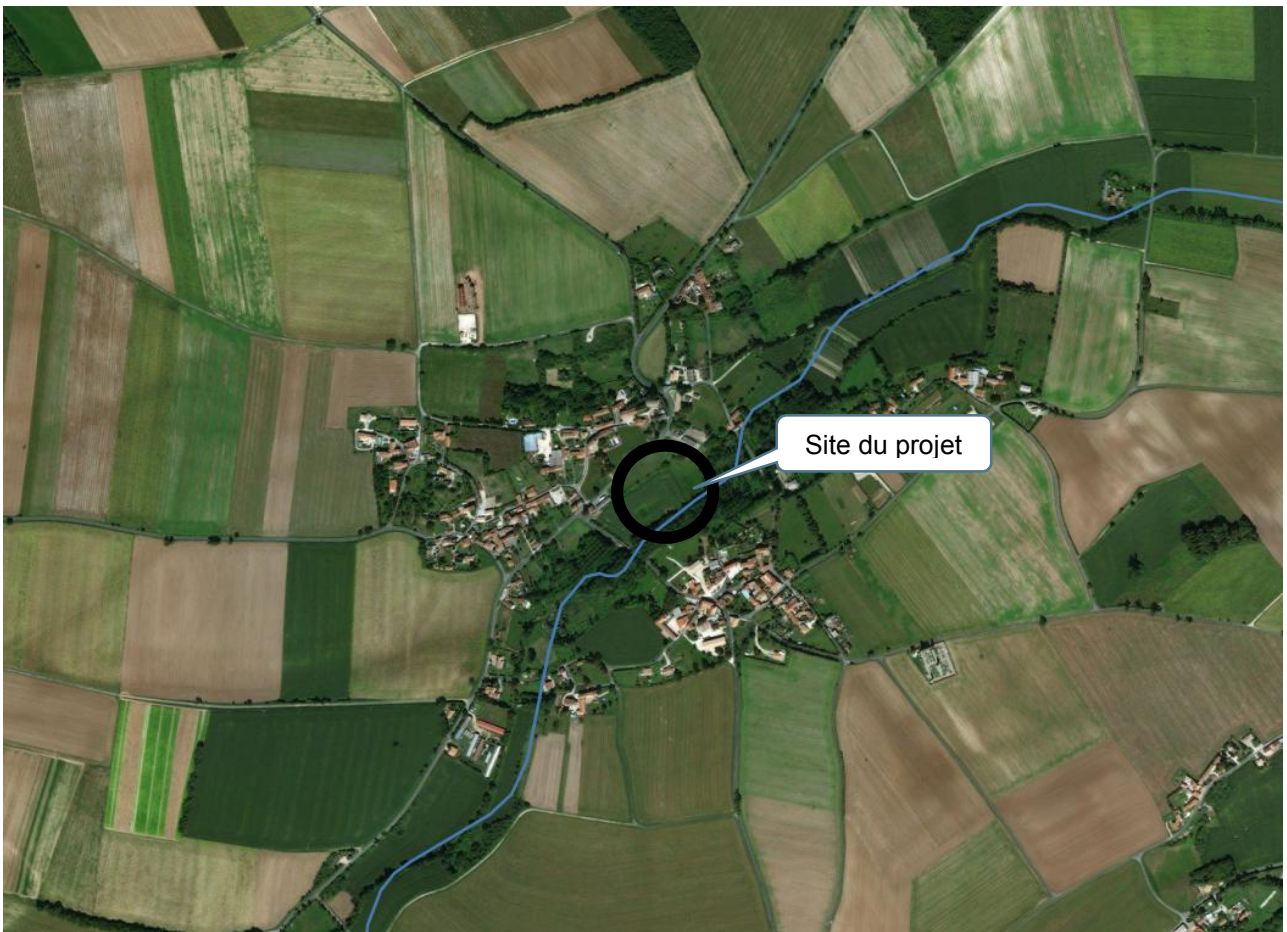
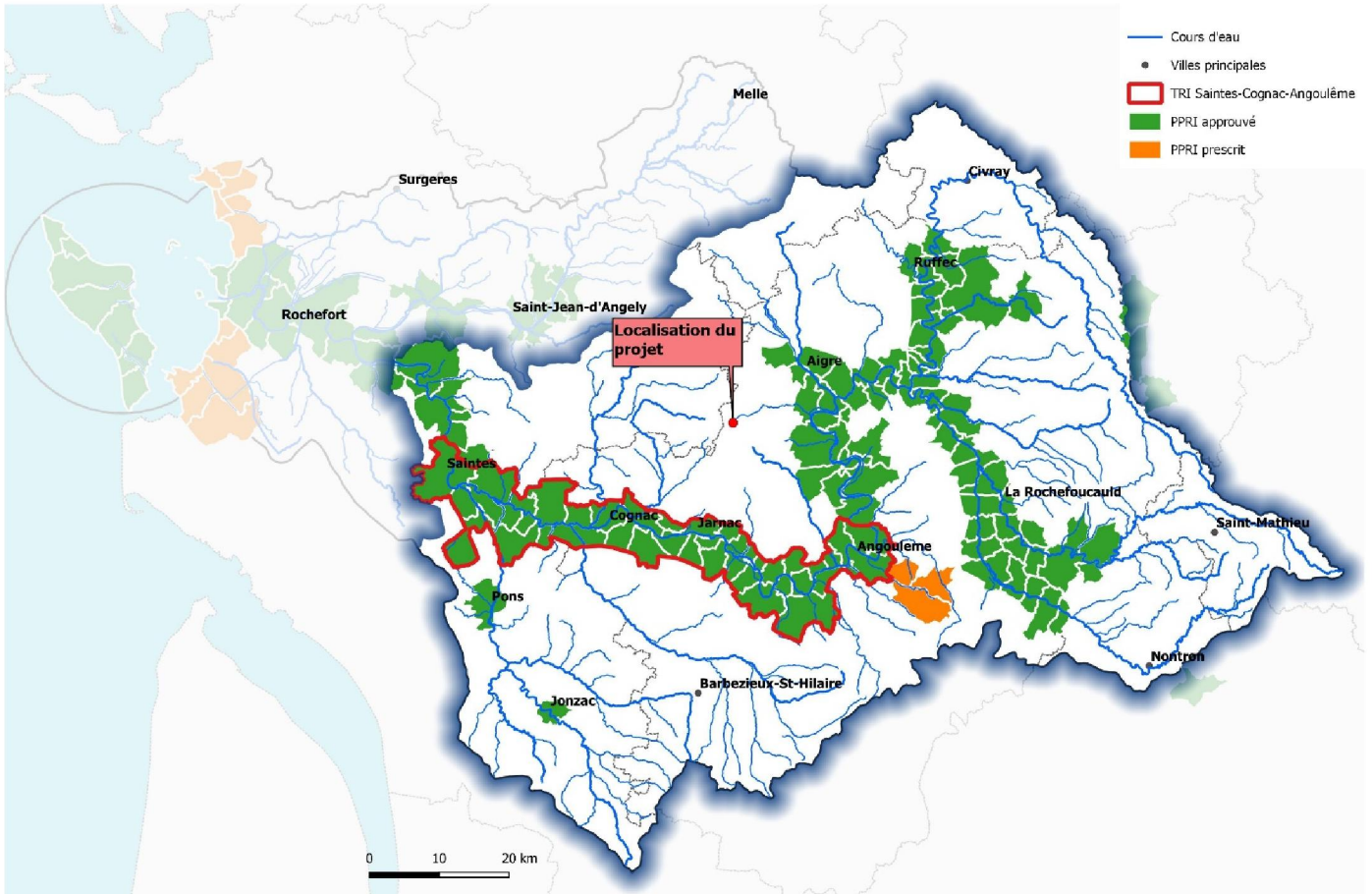
2020	2021	2022	2023
------	------	------	------

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
10 000 €	10 000 € (HT)	
Etude + communication (n'intègre pas de travaux)		
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : SMABACAB	50 %	5 000 €
Etat – FPRNM	50 %	5 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Date de validation du projet
- Date d'installation du matériel pédagogique



Localisation du projet

Elaboration de protocoles de retours d'expériences à la suite d'inondations

OBJECTIF DE L'ACTION

Définir des protocoles de retour d'expérience post-crués à des échelles mutualisés (intercommunale, bassin versant), en vue d'établir des données comparables et d'optimiser les moyens.

Correspondance SLGRI

- ❖ *Disposition II-B-4 : « Formaliser l'organisation des retours d'expériences suite à une inondation »*

DESCRIPTION DE L'ACTION

La SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême fixe l'ambition de formaliser les retours d'expériences suite à une inondation. Elle recommande ainsi de prévoir l'organisation pour capitaliser des données dans les meilleurs délais (relevés des laisses de crues, campagnes photographiques...) et de capitaliser l'expérience des acteurs locaux ayant vécu la gestion des événements d'inondation historiques.

Pour cela, la présente action s'inspirera du guide méthodologique "APRES inondation" publié en juillet 2019 par le Ministère de la Transition Ecologique et réalisé par le CGEDD et le CEREMA. La démarche de retour d'expérience passe par différents niveaux de collecte d'information : une caractérisation de l'événement, une analyse du phénomène, un relevé des données concernant ses conséquences, une évaluation des outils de prévention et la construction d'un plan d'actions. Pour anticiper et préparer les démarches de retours d'expérience, un protocole doit être établi basé sur quatre étapes recommandées : la réalisation d'un portrait de territoire, la cartographie des acteurs et des moyens mobilisables, l'élaboration d'un plan dédié à l'après inondation (fiches opérationnelles par étapes, supports de collecte et de capitalisation, fiches-réflexes par acteur) et la mise en place de formations à cette démarche.

L'EPTB Charente initiera la réflexion sur l'élaboration de protocoles de retour d'expérience, en lien avec les services de l'Etat compétents et en particulier les missions Référent Départemental Inondation et le Service de Prévision des crues. La coordination entre tous les acteurs concernés est un élément fondamental de réussite d'une démarche « APRES inondation » : services et établissements de l'Etat, EPTB, collectivités gémapiennes, EPCI, communes, Départements, opérateurs de réseaux chambres consulaires, associations de citoyens... L'échelle des démarches de retour d'expériences devra être ajustable selon la dimension géographique de l'évènement d'inondation : évènement local sur un affluent, crues généralisée de la Charente, etc.

Seront en particulier abordés les procédures suivantes :

- les relevés de terrain (laisses de crues, témoignages) en prenant en compte l'organisation des acteurs locaux afin de couvrir l'ensemble du territoire inondé et également la méthode à utiliser afin d'obtenir des données homogènes. Les relevés à l'échelle communale pourront faire l'objet de fiches inscrites dans les Plans Communaux de Sauvegarde. La capitalisation de ces relevés se fera ensuite à une échelle supra-communale afin de mutualiser les moyens et d'exploiter des données agrégées : EPCI, bassin versant...

- l'utilisation de ces relevés, l'idéal étant d'obtenir par nivellement des laisses de crues et traitement SIG, une enveloppe de zone inondable.
- l'actualisation et la capitalisation des données sur les enjeux et sur la prise en compte des nouvelles connaissances de l'aléa, en lien aussi avec les autres actions du PAPI, la bancarisation des données utiles à la gestion de crise.
- la mise en place d'une organisation permettant de centraliser l'ensemble des données obtenues sur le bassin de la Charente.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS](#) : -

TERRITOIRE CONCERNE

Périmètre du PAPI

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	Comité de suivi avec les services de l'Etat (préfectures, DDT-M, DREAL/SPC), des collectivités gémapiennes, des EPCI et des communes Ateliers de travail : services et établissements de l'Etat, collectivités gémapiennes, EPCI, communes, Départements, opérateurs de réseaux chambres consulaires, associations de citoyens...
Procédures réglementaires	-
Communication	Diffusion de fiches APRES inondation pour les PCS

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL
0 €	
COFINANCEMENTS	
-	-

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Date d'installation du comité de suivi
- Date de validation du/des protocoles

3 | Axe 2 - Surveillance, prévision des crues et des inondations

Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – rivières de l'Angoumois

OBJECTIF DE L'ACTION

Mettre en place des stations métrologiques de surveillance pour appréhender la genèse des crues, la propagation des crues et pour faciliter l'anticipation des débordements des rivières de l'Angoumois.

Correspondance SLGRI

❖ *Disposition II-A-1 : « Poursuivre l'amélioration continue de la prévision des crues »*

DESCRIPTION DE L'ACTION

Après une phase de restructuration importante de la gouvernance en lien avec la GEMAPI, le SyBRA - Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois - souhaite à présent améliorer la connaissance hydrologique des cours d'eau et l'anticipation des crues en se dotant notamment de stations de suivi sur les secteurs les plus vulnérables au risque d'inondation par débordement des affluents de la Charente. Ce projet de développement de l'instrumentation métrologique s'inscrit dans le cadre de l'exercice de sa compétence de prévention des inondations.

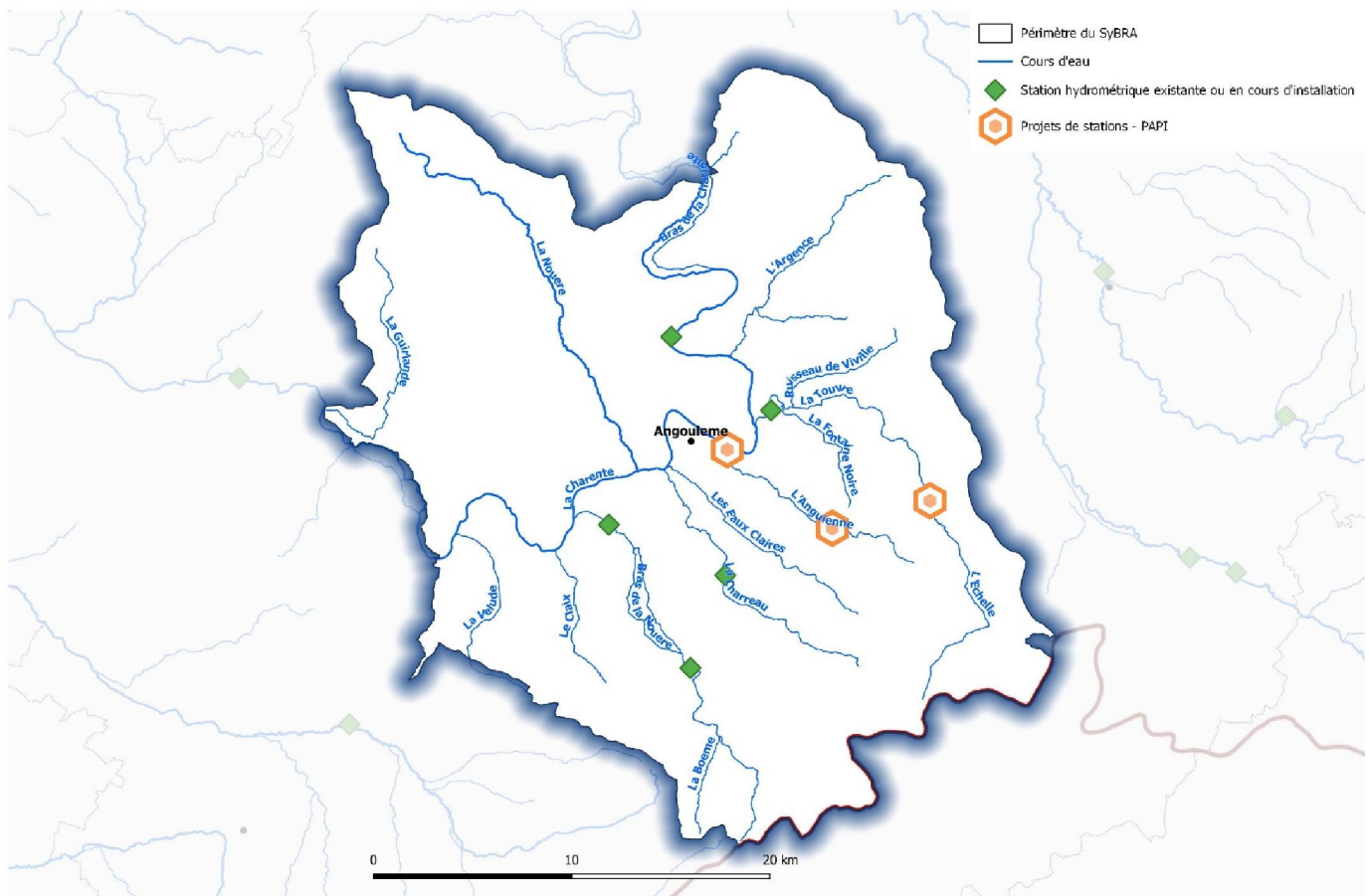
Sur le périmètre du syndicat, il existe à ce jour deux stations hydrométriques suivies par le SPC, l'une sur la Touvre à Gond-Pontouvre et l'autre sur la Charreau à Voeuil-et-Giget, ainsi qu'une station sur la Boème aval, mise en place par le SyBRA il y a 2 ans. Une nouvelle station sur la Boème amont est par ailleurs en cours d'installation. Le syndicat souhaite pouvoir disposer d'informations métrologiques en particulier pour l'Anguienne ou encore l'Echelle pour aider à la manœuvre des ouvrages (vannes, clapets...) ainsi qu'à l'avertissement des crues dans un objectif de prévention des inondations.

A ce stade, il est envisagé :

- Que l'Anguienne et l'Echelle soient à minima équipées d'une station limnimétrique couplée avec une courbe de tarage.
- Que l'Anguienne, cours d'eau où le risque inondation est le plus important (à noter la présence d'un PPRI prescrit), dispose d'une 2^{ème} station limnimétrique, permettant de mesurer la propagation de la crue et d'anticiper les interventions du SyBRA sur les ouvrages (délai d'anticipation estimé de l'ordre de 1 h).
- Que les niveaux mesurés par les sondes limnimétriques soient télétransmis sur un serveur.
- Que des échelles graduées soient implantées en différents points du territoire du SyBRA, et notamment au droit des ouvrages hydrauliques et ponts, pour améliorer la connaissance des phénomènes de crues et faciliter la gestion des ouvrages (prévision de 48 échelles graduées).

Préalablement à la phase d'instrumentation, le SyBRA mènera une étude d'opportunité et de faisabilité visant à :

- Etablir un diagnostic initial : vulnérabilités locales, pratiques en matière de gestion de crise, audit des outils hydro-météorologiques existants (stations SPC, APIC, vigicrues flash, stations météo...), caractérisation des crues (précipitations historiques, temps de réponse du bassin, temps de propagation des crues, vitesse de montée des eaux) et gains escomptés d'anticipation des crues
- Préciser le nombre, le type et la zone d'implantation des stations nécessaires ainsi que de l'outil de supervision pour l'anticipation des crues, en tenant compte également des critères d'installation tels que le régime d'écoulement, la stabilité de la section, la pérennité du support de pose, la capacité des réseaux pour la transmission, l'accès, etc.
- Elaborer un outil de diagnostic en temps réel, basé sur des indicateurs de crue (cumul de pluie, niveau d'eau, gradient de montée...), à recaler ensuite en fonction des retours d'expérience ultérieurs.



Sources : IGN, SPC, SyBRA - Auteur : EPTB Charente

Projets de stations du SYBRA

LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : -

TERRITOIRE CONCERNE

Bassin versant des rivières de l'Angoumois.

Les communes à la confluence de ces affluents sont couvertes par un PPR approuvé. Le bassin de l'Anguienue est couvert par un PPR prescrit.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	SYNDICAT DU BASSIN DES RIVIERES DE L'ANGOUMOIS (SYBRA)
Pilotage / concertation	Concertation avec la DREAL (SPC), la DDT16 et l'EPTB
Procédures réglementaires	Conventionnement avec les propriétaires de terrains ou d'ouvrages sur lesquels pourront être éventuellement implantés les dispositifs de mesure
Communication	Site internet du SyBRA, réunions syndicales, réunions d'information...

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023
------	------	------	------

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
42 000 €	42 000 € (HT)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : SyBRA	50 %	21 000 €
Etat - FPRNM	50 %	21 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Date de validation de l'étude d'opportunité et de faisabilité
- Calendrier des prestations d'instrumentation (date de notification du marché, date d'achèvement)
- Nombre de sites équipés
- Nombre d'affluents bénéficiant d'un dispositif d'avertissement des crues

Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – affluents rive droite de la Charente de Jarnac à St Savinien

OBJECTIF DE L'ACTION

Mettre en place des stations métrologiques de surveillance pour appréhender la genèse des crues, la propagation des crues et pour faciliter l'anticipation des débordements des rivières du périmètre du SYMBA.

Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition II-A-1** : « Poursuivre l'amélioration continue de la prévision des crues »

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le SYMBA prévoit de développer l'instrumentation métrologique des cours d'eau de son territoire de compétence (Antenne, Soloire et autres affluents) dans le cadre de l'exercice de sa compétence de prévention des inondations.

Il existe actuellement, une seule station de suivi du SPC située sur l'Antenne à Prignac. Depuis 2012, un système de prévision des débits géré par le SYMBA et élaboré avec l'appui du SPC, est opérationnel sur la rivière Antenne. Des prévisions sont produites à Matha et Javrezac, permettant au SYMBA de transmettre notamment des recommandations de manœuvre anticipée des ouvrages hydrauliques aux différents gestionnaires.

Par ailleurs, les techniciens du syndicat procèdent à des relevés de hauteur d'eau journaliers en période de crue sur plusieurs sites des affluents de rive droite de la Charente. Ces relevés manuels permettent de produire du retour d'expérience en termes de dynamique de crue et constituent des informations importantes pour tendre vers une meilleure anticipation des événements. Lors d'événements pluvieux de plus d'une semaine, la mise en place de l'organisation en gestion de crise (24h/24 et 7j/7) ne permet plus d'assurer une continuité des relevés. Il faut 6h à un agent pour faire une mesure sur l'ensemble des sites et ce relevé quotidien n'est pas suffisant pour suivre les crues sur des têtes de bassin avec un temps de réaction inférieur à 6h ou pour relever les cotes de pics de crues. Le SYMBA souhaite donc pouvoir disposer d'informations limnimétriques télétransmises.

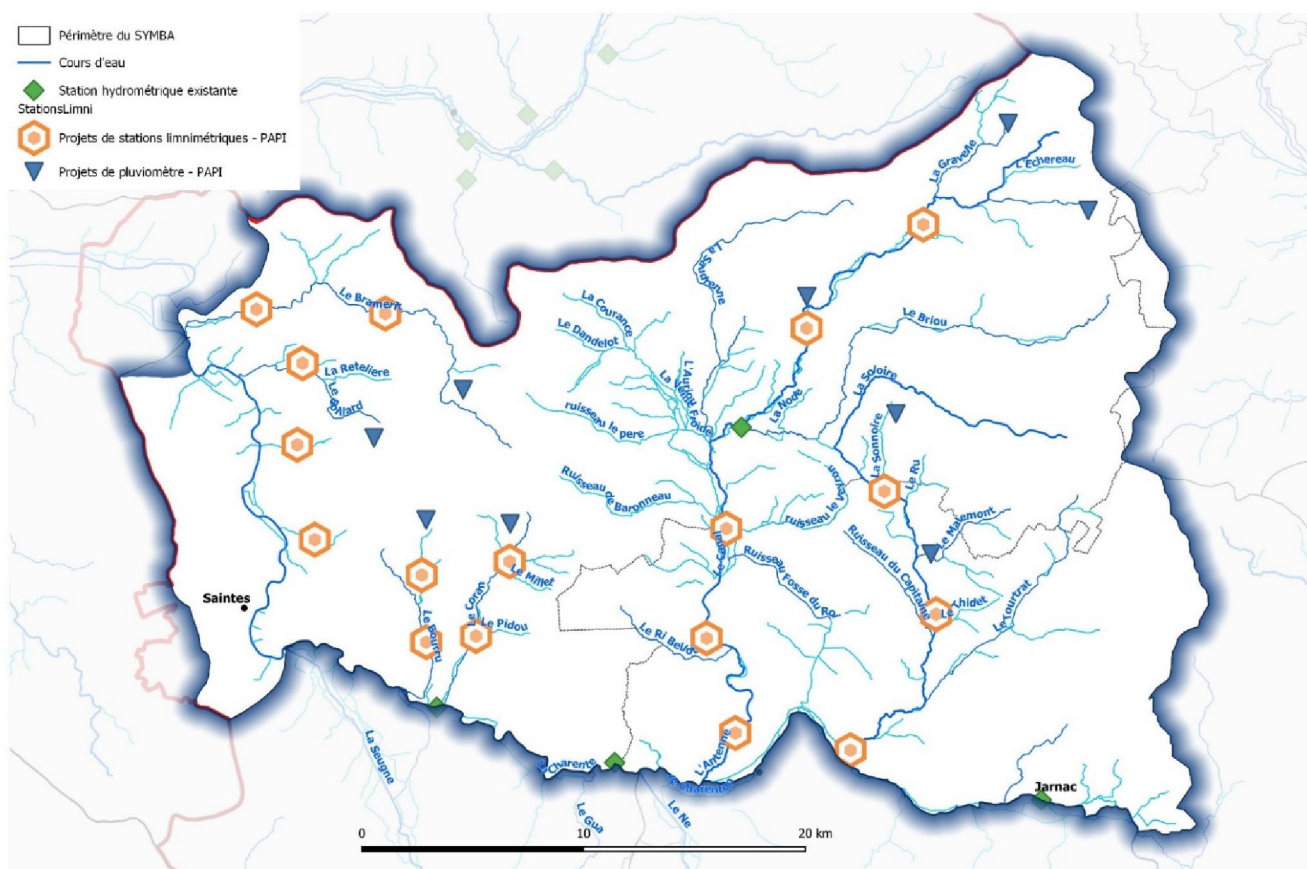
Sur la partie rurale du territoire du SYMBA, les principales zones d'enjeux bâtis inondables sont situées sur des têtes de bassins versants, vulnérables lors de pluies intenses et exposées à des temps de réaction inférieurs à 6h. Les dispositifs APIC et Vigicrues Flash sont insuffisants (peu de communes éligibles) et régulièrement indisponibles pour ces événements et incitent le SYMBA à proposer un suivi pluviométrique en temps réel avec déclenchement d'alertes lors des dépassements de seuils identifiés dans le cadre des études hydrologiques qui seront portées sur chacun de ces territoires.

A ce stade, il est envisagé :

- Que 17 points de suivi manuel soient substitués par des sondes limnimétriques (dispositif légers, fonctionnant sur batterie) – l'élaboration des courbes de tarage sera prévue ultérieurement et de manière progressive.
- Que les principaux affluents et notamment ceux dont les territoires sont les plus exposés au risque d'inondation soit équipés de plusieurs stations permettant de mesurer la propagation des crues (Antenne, Soloire, Coran...) et d'anticiper les interventions.
- Que les stations soient doublées d'une échelle de crue pour mesurer si besoin in situ les niveaux d'eau.
- Qu'une dizaine de pluviomètres soit installés sur l'amont des bassins versant amont pour affiner la donnée pluviométrique nécessaire à la modélisation pluie-débit pour les bassins versants qui en sont dotés et servir d'alerte en temps réel sur les bassins versants à réaction rapide.
- Que le dispositif d'annonce des crues sur l'Antenne soit fiabilisé par les informations transmises par les stations limnimétriques, par l'incrémentation automatique des prévisions de précipitations dans les outils de simulation hydrologique et qu'il soit étendu sur la Soloire et le Braméril.
- Qu'un système d'alerte local soit mis en place sur les bassins versants à temps de réaction inférieur à 6h et non couvert par une modélisation pluie-débit.
- Que les niveaux mesurés par les sondes limnimétriques et les lames d'eau mesurées par les pluviomètres soient télétransmis sur un serveur.

Préalablement à la phase d'instrumentation, le SYMBA mènera une étude d'opportunité et de faisabilité visant à :

- Etablir un diagnostic initial : vulnérabilités locales, pratiques en matière de gestion de crise, audit des outils hydro-météorologiques existants (stations SPC, APIC, vigicrues flash, stations météo...), caractérisation des crues (précipitations historiques, temps de réponse du bassin, temps de propagation des crues, vitesse de montée des eaux) et gains escomptés d'anticipation des crues
- Préciser le nombre, le type et la zone d'implantation des stations nécessaires ainsi que de l'outil de supervision pour l'anticipation des crues, en tenant compte également des critères d'installation tels que le régime d'écoulement, la stabilité de la section, la pérennité du support de pose, la capacité des réseaux pour la transmission, l'accès, etc.
- Elaborer un outil de diagnostic en temps réel, basé sur des indicateurs de crue (cumul de pluie, niveau d'eau, gradient de montée...), à recalibrer ensuite en fonction des retours d'expérience ultérieurs.



Sources : IGN, SPC, SYMBA - Auteur : EPTB Charente

Projets de stations du SYMBA

TERRITOIRE CONCERNE

Bassins versants des affluents en rive droite du fleuve Charente, de Jarnac à Saint-Savinien (Soloire, Antenne, Coran, Bourru, Bramerit...).

Les communes à la confluence de ces affluents sont couvertes par un PPR approuvé.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ANTENNE (SYMBA)
Pilotage / concertation	Concertation avec la DREAL (SPC), les DDT-M et l'EPTB
Procédures réglementaires	Conventionnement avec les propriétaires de terrains ou d'ouvrages sur lesquels pourront être éventuellement implantés les dispositifs de mesure
Communication	Site internet du SYMBA, réunions syndicales, réunions d'information...

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
65 000 €	65 000 € (HT)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : SYMBA	50 %	32 500 €
Etat - FPRNM	50 %	32 500 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Date de validation de l'étude d'opportunité et de faisabilité
- Calendrier des prestations d'instrumentation (date de notification du marché, date d'achèvement)
- Nombre de sondes limnimétriques installées
- Nombre de pluviomètres installés
- Nombre d'affluents bénéficiant d'un dispositif d'avertissement des crues ou d'un système d'alerte local

Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – rivières du bassin du Né

OBJECTIF DE L'ACTION

Mettre en place des stations métrologiques de surveillance pour appréhender la genèse des crues, la propagation des crues et pour faciliter l'anticipation des débordements des rivières du bassin du Né.

Correspondance SLGRI

❖ **Disposition II-A-1** : « Poursuivre l'amélioration continue de la prévision des crues »

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Né prévoit de développer l'instrumentation métrologique des cours d'eau de son territoire de compétence (Né et affluents) dans le cadre de l'exercice de sa compétence de prévention des inondations.

Sur le périmètre du syndicat, il existe à ce jour deux stations hydrométriques suivies par le SPC, l'une sur le Né aval à Salle d'Angles (Les Perceptiers), utilisée pour la gestion des étiages et l'autre sur le Né médian, à Nonaville (Pont-à-Brac), utilisée pour les crues.

Le SBV Né dispose d'un protocole de gestion des ouvrages hydrauliques (clapets, vannes verticales, seuils amovibles), s'appuyant sur deux points nodaux principaux pour la gestion des crues du Né : le point SPC à Nonaville (mesures automatiques) et un point sur le Beau aval à Saint-Médard (mesures manuelles sur échelle limnimétrique). En fonction des besoins, des relevés manuels sont effectués au niveau d'autres échelles limnimétriques et notamment sur le Né amont à Val-des-Vignes, sur l'Arce aval à Bessac, sur l'Ecluy aval à Val-des-Vignes, sur la Maury aval à St Bonnet et sur le Collinaud médian à Criteuil-la-Magdeleine. Ces mesures manuelles posent des problèmes de fréquence d'acquisition de données, d'accessibilité aux sites, de sécurité du personnel en période de crue et de temps passé.

Pour améliorer la gestion opérationnelle des crues (manœuvres d'ouvrages), favoriser l'anticipation des crues et mieux appréhender le fonctionnement hydrologique du territoire, le SBV du Né projette d'équiper ces cours d'eau de stations limnimétriques télétransmises.

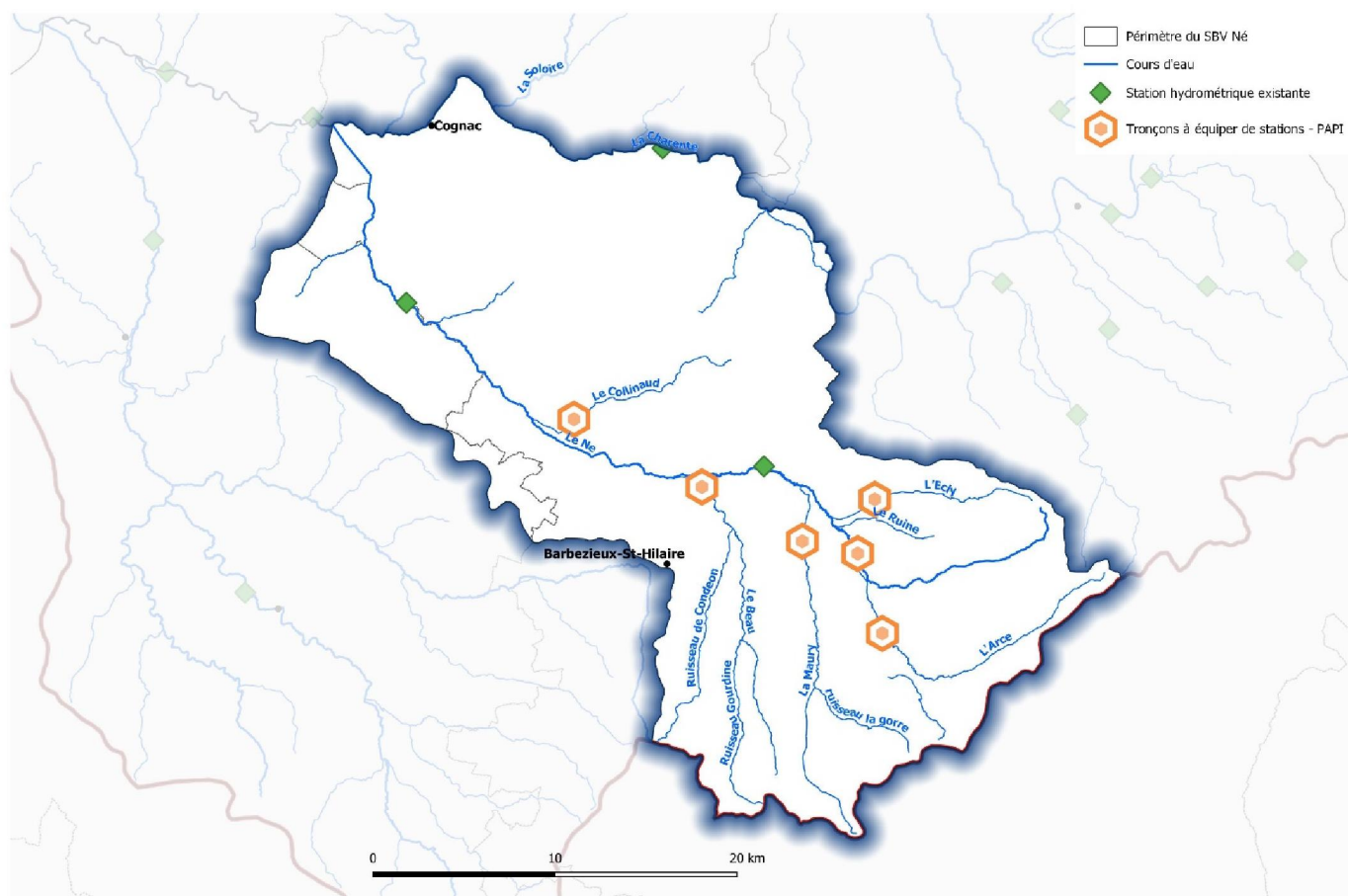
A ce stade, il est envisagé :

- D'équiper 6 sites par des sondes limnimétriques pour couvrir le Né et ses principaux affluents, au niveau des points principaux du protocole de gestion des crues,
- D'établir les courbes de tarage pour chacun de ces sites,
- Que les niveaux mesurés par les sondes limnimétriques soient télétransmis sur un serveur.

La future station sur le Né amont et les deux stations du SPC sur le Né médian et le Né aval permettront d'appréhender la propagation des crues.

Préalablement à la phase d'instrumentation, le SBV Né mènera une étude d'opportunité et de faisabilité visant à :

- Etablir un diagnostic initial : vulnérabilités locales, pratiques en matière de gestion de crise, audit des outils hydro-météorologiques existants (stations SPC, APIC, vigicrues flash, stations météo...), caractérisation des crues (précipitations historiques, temps de réponse du bassin, temps de propagation des crues, vitesse de montée des eaux) et gains escomptés d'anticipation des crues
- Préciser le nombre, le type et la zone d'implantation des stations nécessaires ainsi que de l'outil de supervision pour l'anticipation des crues, en tenant compte également des critères d'installation tels que le régime d'écoulement, la stabilité de la section, la pérennité du support de pose, la capacité des réseaux pour la transmission, l'accès, etc.
- Adapter l'outil de diagnostic en temps réel, basé sur des indicateurs de crue (cumul de pluie, niveau d'eau, gradient de montée...), en fonction des retours d'expérience ultérieurs.



Sources : IGN, SPC, SBV Né - Auteur : EPTB Charente

Projets de stations du SBV Né

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : -](#)

TERRITOIRE CONCERNE

Bassin versant du Né.

Les communes à la confluence du Né sont couvertes par un PPR approuvé.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU NE (SBV NE)
Pilotage / concertation	Concertation avec la DREAL (SPC), la DDT16 et l'EPTB
Procédures réglementaires	Conventionnement avec les propriétaires de terrains ou d'ouvrages sur lesquels pourront être éventuellement implantés les dispositifs de mesure
Communication	Site internet du SBV Né, réunions syndicales, réunions d'information...

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023
------	------	------	------

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
55 000 €	55 000 € (HT)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : SBV Né	50 %	27 500 €
Etat - FPRNM	50 %	27 500 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Date de validation de l'étude d'opportunité et de faisabilité
- Calendrier des prestations d'instrumentation (date de notification du marché, date d'achèvement)
- Nombre de sites équipés

4 | Axe 3 - Alerte et gestion de crise

Actualisation des PCS et réalisation d'exercices de gestion de crise

OBJECTIF DE L'ACTION

Mettre à jour les Plans Communaux de Sauvegarde, notamment dans le contexte post-élections municipales. Tester le caractère opérationnel des PCS par des exercices de gestion de crise.

Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition I-C-1** : « Informer et former les élus à l'anticipation et à la préparation des événements »
- ❖ **Disposition II-B-2** : « Mettre à jour régulièrement les Plans Communaux de Sauvegarde, en intégrant notamment les connaissances actualisées et tester leur organisation »

DESCRIPTION DE L'ACTION

Bien que toutes les communes du TRI soient dotées d'un PCS (ou en voie de l'être), il est important de souligner que le PCS est un outil qui doit être régulièrement mis à jour pour tenir compte de retours d'expériences (amélioration continue), de modification de listes de personnes vulnérables, des élus ou agents du Poste de Commandement Communal, des contacts ressources, des moyens matériels, etc. Le contexte électif de l'année 2020 et ses répercussions potentielles sur l'organisation des Postes de Commandement Communaux invitent à une nécessaire actualisation des PCS.

Par ailleurs, l'analyse des PCS en vigueur a montré quelques insuffisances : manque de cartographies, problématiques parfois de répartition des rôles dans le Poste de Commandement Communal et faiblesse des actions accordées à la gestion post-crise. De plus, le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde stipule que le PCS doit être révisé à minima tous les 5 ans, et on constate que près de la moitié des PCS du TRI ont dépassé ce délai de mise à jour.

De plus, le meilleur moyen de vérifier le caractère opérationnel du PCS et de roder les missions de chacun dans le Poste de Commandement Communal reste encore la réalisation d'exercices de gestion de crise, a minima d'exercices-cadres. La réalisation de ces exercices est encore trop peu fréquente sur le territoire, et il est nécessaire de la promouvoir.

L'EPTB Charente, en tant qu'animateur du PAPI, assurera la promotion de cet outil PCS, organisera des réunions pour partager les retours d'expériences en local ou extérieurs au territoire, participera en tant que de besoin au déroulement de quelques exercices et réalisera un bilan annuel d'état d'avancement / révision des PCS et des exercices de gestion de crise. Les SIDPC, DDT-M prévoient également une montée en puissance de l'accompagnement des communes et les SMBV tendent à s'impliquer progressivement et localement sur ce sujet. Une organisation adéquate entre les différentes structures doit donc se dessiner pour répondre aux besoins des communes et aux attendus de la SLGRI.

Une attention particulière portera en outre sur la mise en place d'un protocole de retour d'expérience suite à une inondation, à intégrer dans le PCS (relevé des laisses de crues, photographies, cartographie des zones inondées, enquêtes de terrain, etc...).

LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : -

TERRITOIRE CONCERNE

Périmètre du TRI Saintes-Cognac-Angoulême (communes couvertes par un PPRN approuvé)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNES
Pilotage / concertation	Accompagnement SIDPC, DDT-M, SMBV, EPTB
Procédures réglementaires	-
Communication	-

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
	0 €	
COFINANCEMENTS		
-	-	-

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de réunions de travail collectives organisées
- Nombre de PCS actualisés
- Nombre d'exercices de gestion de crise réalisés

5 | Axe 4 - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Réalisation d'un guide méthodologique pour la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

OBJECTIF DE L'ACTION

Améliorer la liaison entre prévention des inondations et planification de l'aménagement du territoire en concevant un guide de prise en compte du risque d'inondation et en mettant à disposition des données de prélocalisation des zones d'expansion des crues, des zones de ruissellement et des haies/boisements.

Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-A-2** : « Accompagner les collectivités porteuses de documents de planification de l'aménagement du territoire (SCoT, PLU...) pour renforcer l'intégration du risque d'inondation »
- ❖ **Disposition III-C-1** : « Inscrire un zonage et des règles de gestion des eaux pluviales dans le cadre des documents de planification urbaine »
- ❖ **Disposition IV-C-2** : « Connaître les chemins de l'eau sur les versants, inventorier les éléments paysagers contribuant au ralentissement des écoulements et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine »

DESCRIPTION DE L'ACTION

Avec l'approbation du SAGE Charente signée le 19 novembre 2019, l'EPTB Charente, porteur de SAGE, aura une position renforcée de partie prenante des procédures d'élaboration et de révision des documents de planification urbaine (SCoT, PLU(i)). Cette porte d'entrée constitue une opportunité forte pour promouvoir la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme, en participation présenteielle aux réunions importantes, en matière d'avis sur les documents d'urbanisme et par la diffusion de guide(s).

Grâce au PAPI 2 Charente & Estuaire et en particulier à l'étude de ralentissement dynamique des crues, l'EPTB va disposer de données de prélocalisation des zones d'expansion des crues et des zones de ruissellement à transmettre à l'échelle du bassin de la Charente.

En complément, un projet de prélocalisation des haies et boisements (analyse SIG, capitalisation des données existantes) en interaction avec les zones de ruissellement sera mené dans le cadre de la présente fiche-action pour compléter le porter à connaissance de l'EPTB auprès des collectivités en charge des documents de planification urbaine.

L'EPTB Charente prévoit in fine de concevoir un guide méthodologique sur la prise en compte du risque d'inondation, dans le cadre du présent dispositif PAPI. Ce guide se composera :

- D'une partie relative aux informations sur le risque d'inondation pouvant être mises à disposition par l'Etat, l'EPTB Charente, les syndicats de bassin ou d'autres structures : PPRI, AZI, données de la Directive Inondation, enveloppes de prélocalisation des zones d'expansion des crues, enveloppes de prélocalisation des secteurs sensibles au ruissellement, de prélocalisation des éléments paysagers en interaction avec les zones de ruissellement, etc.
- D'une partie relative aux exigences en matière de prévention des inondations des documents-cadres (SDAGE, SAGE, PGRI, SRADDET, etc) et aux exigences réglementaires (code urbanisme, code général des collectivités territoriales : objectif de « prévention des risques naturels prévisibles », délimitation d'un zonage pluvial, etc.). Un renvoi sera prévu vers le(s) guide(s) méthodologique(s) du SAGE relatifs à la mise en œuvre des dispositions en lien avec l'urbanisme et l'aménagement du territoire qui doivent être élaborés en 2020 (disposition sur l'inventaire des zones humides, disposition sur la protection du maillage bocager, etc.).
- D'une partie relative aux modalités d'intégration du risque dans les différents documents constitutifs des SCoT et PLU(i) (rapport de présentation, PADD, règlement, orientations d'aménagement et de programmation), qu'il s'agisse de tenir compte du risque sur le territoire ou de prévenir le risque sur des territoires aval (préservation des zones d'expansion des crues, gestion des ruissellements, gestion des eaux pluviales urbaines...).
- Des retours d'expériences au niveau national sur cette prise en compte du risque.

Un accompagnement par un cabinet d'urbanisme ou cabinet d'études est envisagé.

Le guide sera diffusé en version imprimée aux EPCI, aux porteurs de SCoT, aux syndicats de bassin, aux communes du TRI. Une version numérique sera mise à disposition des collectivités de l'ensemble du bassin versant de la Charente. Il sera également présenté lors de réunions d'élaboration ou de révision des documents de planification d'urbanisme, auxquelles l'EPTB Charente sera associé, selon une approche territorialisée nourrie par les documents de connaissance locaux des risques et par les orientations de l'étude de ralentissement dynamique des crues.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : -](#)

TERRITOIRE CONCERNE

Périmètre du PAPI, priorisation de l'accompagnement sur le TRI Saintes-Cognac-Angoulême (communes couvertes par un PPRN approuvé)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	Instances de pilotage du PAPI + groupe de travail spécifique (DDT(M), AEAG, services urbanisme d'EPCI, syndicats gémapiens) pour la conception du guide
Procédures réglementaires	-
Communication	Site internet de l'EPTB

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
15 000 €	18 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : EPTB Charente	50 %	9 000 €
Etat – FPRNM	50 %	9 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Date de lancement et date de restitution du projet de prélocalisation des haies et boisements
- Date de diffusion du guide de prise en compte du risque
- Nombre de documents d'urbanisme suivis en présentiel
- Nombre d'avis écrits de l'EPTB ou de la CLE du SAGE sur les documents d'urbanisme

6 | Axe 5 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Définition d'un programme de réduction de vulnérabilité du TRI

OBJECTIF DE L'ACTION

Il s'agit ici de centrer l'approche sur les modalités de réduction de la vulnérabilité au sein de la zone à enjeux forts, le TRI et son aval, et de dimensionner et planifier les campagnes de diagnostics de vulnérabilité.

Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »
- ❖ **Disposition III-B-3** : « Envisager des protections collectives localisées sous condition de proportionnalité aux enjeux et d'absence d'aggravation des risques »

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les différentes études de prévention des inondations ont démontré d'une part que pour espérer abaisser le niveau d'aléa dans la zone du TRI, il fallait cumuler les projets (dévasement St Savinien, sites de sur-inondation répartis en amont sur le bassin versant), que certains projets se révélaient inefficients (ouvrages de décharge dans les voies en remblai en aval de Saintes) et d'autre part que les gains potentiels étaient modestes et à attendre sur une programmation de très long terme. C'est pourquoi en parallèle, il est essentiel de s'intéresser à la vulnérabilité du territoire et aux moyens de réduire cette vulnérabilité.

Réduire la vulnérabilité consiste à rendre moins vulnérable un enjeu en l'équipant, en l'organisant de manière à subir le moins de dommage possible. La démarche à conduire sur le TRI et son aval (jusqu'à l'entrée de l'estuaire) concerne un vaste territoire de plus de 50 communes, de nombreux enjeux exposés au risque et plusieurs EPCI et syndicats de bassin. Elle nécessite donc de bien identifier et quantifier l'ensemble des enjeux, de définir des niveaux de priorité en terme géographique (secteurs, niveaux d'aléa, etc.) et/ou de typologie d'enjeux, de dimensionner, chiffrer et planifier les campagnes de diagnostics de vulnérabilité, d'évaluer le montant des mesures de réduction de vulnérabilité qui pourraient être préconisées et de mobiliser les maîtrises d'ouvrages adaptées.

C'est pourquoi, dans le cadre de ce PAPI d'intention, l'EPTB Charente prévoit de mener une étude de définition d'un programme de réduction de vulnérabilité. L'organisation prévisionnelle est la suivante :

- Etat des lieux : analyse des études disponibles, prise de connaissance des données concernant les aléas (hauteur d'eau, durées, vitesses, modèles utilisés, périodes de retour simulées), projection des sorties brutes des modèles hydrauliques sur le MNT source, construction des bases de données géolocalisées des enjeux en utilisant la matière disponible (études PAPI, cartographie TRI) et en complétant les typologies d'enjeux.
- Diagnostic territorial de la vulnérabilité : choix du/des scénarii d'inondation, définition et caractérisation des sources de vulnérabilité (exemples d'indicateurs : habitat de plain-pied avec plus de 1 m d'eau, dommages aux logements en fonction de la hauteur d'eau et de la durée d'inondation, etc.) en s'inspirant du guide « Référentiel national de vulnérabilité aux inondations », priorisation des zones/thèmes d'intervention en fonction du diagnostic.
- Réalisation de diagnostics-tests de vulnérabilité sur un échantillon de bâtiments

- Elaboration du plan d'actions : sur la base du diagnostic de vulnérabilité et des priorisations retenues, un plan d'actions de réduction de la vulnérabilité sera élaboré en concertation avec les parties prenantes et en particulier les collectivités compétentes (aménagement du territoire/urbanisme, GEMAPI...). Il prévoira le dimensionnement de campagnes de diagnostics de vulnérabilité priorités (par secteurs géographiques, par typologie d'enjeux, par intensité du risque, par fréquence d'inondation), leur chiffrage financier, une évaluation économique prévisionnelle de réalisation de travaux d'adaptation du bâti ou encore des actions sur l'anticipation de la gestion de crise (ex : évacuation préventive, système d'alerte, élaboration de plans particuliers de préparation à la gestion de crise – PFMS pour les habitations, PCA pour les entreprises, PPMS pour les établissements scolaires, etc.).
- Appui au montage technico-administratif du/des programmes de réduction de la vulnérabilité : proposition méthodologique commune de diagnostics de vulnérabilité, recommandations sur le volet communication à mener le plus en amont possible auprès du public potentiel concerné par les diagnostics de vulnérabilité, modalités d'accompagnement des propriétaires privés pour la mise en œuvre des travaux de réduction de la vulnérabilité, grilles tarifaires des mesures de réduction de la vulnérabilité, modalités juridiques d'intervention (diagnostic) et de financements des travaux (convention), etc.

Une bancarisation des données produites, exploitable notamment sous SIG et utilisable en gestion de crise sera proposée. Elle permettra de produire des fiches ou cartes de synthèse actualisables récapitulant les points de vulnérabilité les plus importants par commune et par scénario de crue.

Des démarches pilotes de diagnostics de vulnérabilité seront menées en parallèle dans le cadre de ce PAPI d'intention pour bénéficier de retours d'expériences (cf fiches-actions sur les diagnostics des établissements publics sensibles et sur les diagnostics des bâtis en zone PPRI de la CDC Charente Arnault Cœur de Saintonge).

L'essentiel du plan d'actions se traduira par la rédaction de fiches-actions à prévoir dans le futur PAPI complet.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : ACTION 5.2 « DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS SENSIBLES DU TRI », ACTION 5.3 « DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DU BATI EN RIVE GAUCHE DE LA CHARENTE DE PORT-D'ENVAUX A LA VALLEE » ET ACTION 5.4 « DIAGNOSTIC PRE-OPERATIONNEL DES VULNERABILITES SUR LE PERIMETRE DU SYMBA »](#)

TERRITOIRE CONCERNE

Périmètre du TRI Saintes-Cognac-Angoulême et communes aval riveraines de la Charente jusqu'à l'entrée de l'estuaire (communes couvertes par un PPRN approuvé)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	Instances de pilotage du PAPI + instance spécifique à l'étude (collectivités en charge de la politique habitat et/ou de l'urbanisme, collectivités gémapiennes, DDT-M, etc.)
Procédures réglementaires	-
Communication	-

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
65 000 €	78 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : EPTB Charente	50 %	39 000 €
Etat – FPRNM	50 %	39 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Calendrier des prestations (date de notification du marché, date d'achèvement)
- Nombre de réunions organisées
- Montant du plan d'actions validé

Diagnostics de vulnérabilité des établissements publics sensibles du TRI

OBJECTIF DE L'ACTION

Mener un diagnostic de vulnérabilité des établissements publics sensibles identifiées dans le cadre de la Directive Inondation (mairies, écoles, etc.) et des bâtiments « patrimoniaux » identifiés dans le PAPI 2.

Objectif : 35 bâtiments à diagnostiquer

Correspondance SLGRI

- ❖ *Disposition I-A-3 : « Progresser d'une analyse de l'exposition au risque d'inondation à une analyse de la vulnérabilité pour les enjeux prioritaires »*
- ❖ *Disposition III-B-2 : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »*

DESCRIPTION DE L'ACTION

La cartographie des risques d'inondation du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, arrêtée le 3 décembre 2014, recense les enjeux par catégorie. La catégorie « établissements et installations sensibles » comprend les mairies, préfectures, centres de secours, commissariats, hôpitaux, écoles, halte-garderies, maisons de retraite, gares, centres éducatifs, foyers d'hébergement, installation d'eau potable, stations d'épuration, ICPE, SEVESO, etc. En se focalisant sur les bâtiments publics des collectivités, hors établissement public à caractère industriel et commercial, on évalue à une vingtaine le nombre d'établissements concernés par un aléa moyen (aléa PPRI). Ces établissements constituent une cible stratégique en matière de gestion de crise et s'agissant de bâtiments publics, ils permettront d'expérimenter une méthodologie de diagnostics de vulnérabilité.

D'autre part, dans le cadre du PAPI 2 Charente & Estuaire, l'EPTB Charente, a mené une identification des bâtiments patrimoniaux du bassin versant de la Charente en zone inondable (aléa fréquent à exceptionnel) : 66 monuments historiques, 16 musées (dont certains sont des monuments historiques) et 3 centres d'archives ou bibliothèques avec fonds anciens ont été repérés. Une trentaine d'entre eux se situe dans le zonage d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation, disposant donc d'une cote d'inondation de référence permettant d'envisager la réalisation de diagnostics de vulnérabilité. En zoomant sur le périmètre du TRI Saintes-Cognac-Angoulême et en considérant l'aléa moyen (servant de référence pour la réduction des dommages), on dénombre une quinzaine de bâtiments potentiellement exposés. Le patrimoine culturel, en cas d'atteinte par des crues peut subir des dommages irréversibles du fait du caractère souvent unique, fragile et précieux des biens qu'il abrite ou du bâtiment lui-même.

Pour ces deux cibles confondues, il est prévu un objectif de réalisation d'environ 35 diagnostics de vulnérabilité. Le diagnostic a pour objectif d'apprécier le plus finement possible les risques de dommages prévisibles et d'être en mesure de proposer les mesures de réduction de vulnérabilité les plus appropriées (mesures structurelles ou mesures organisationnelles) et d'alimenter un Plan de Continuité d'Activité ou de Service. Le diagnostic sera couplé à des levés topographiques (cote plancher, cote sous-sol, cote voirie, allège des fenêtres...). La procédure s'appuiera sur les guides proposés dans la littérature (guide du CEPRI, référentiel de réduction de vulnérabilité du MTES), sur les retours d'expérience dans l'estuaire de la Charente et sur d'autres territoires et sur le travail réalisé dans le cadre de la fiche-action 5.1 « Définition d'un programme de réduction de la vulnérabilité ». Une phase de communication préalable est prévue pour mobiliser les gestionnaires des établissements sensibles et pour améliorer les conditions

de réussite du projet. Les données utiles à la gestion de crise et partageables dans le respect de la protection des données personnelles seront bancarisées sous SIG (cote NGF du 1^{er} plancher notamment).

La réalisation des travaux fera l'objet d'une fiche-action à prévoir dans le futur PAPI complet.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : ACTION 5.1 « DEFINITION D'UN PROGRAMME DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DU TRI »](#)

TERRITOIRE CONCERNE

Essentiellement périmètre du TRI Saintes-Cognac-Angoulême (communes couvertes par un PPRN approuvé). Des diagnostics de vulnérabilité de bâtiments patrimoniaux pourront également être conduits sur le périmètre PAPI et hors TRI, mais sur des secteurs couverts par un PPR.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	Instances de pilotage du PAPI + instance spécifique à l'étude (collectivités gémapiennes, communes concernées, DDT-M, DRAC, etc.)
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions d'information, flyers...

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
55 000 €	66 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : EPTB Charente	50 %	33 000 €
Etat – FPRNM	50 %	33 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre d'établissements sensibles contactés
- Nombre de diagnostics d'établissements sensibles réalisés
- Nombre de bâtiments patrimoniaux contactés
- Nombre de diagnostics de bâtiments patrimoniaux
- Taux de réalisation de diagnostics par rapport à l'objectif

Diagnostics de vulnérabilité du bâti en rive gauche de la Charente de Port-d'Envaux à La Vallée

OBJECTIF DE L'ACTION

Mener une campagne de diagnostics de vulnérabilité du bâti situé dans la zone inondable du PPRI de la Charente, sur les communes de Port-d'Envaux, Crazannes, Geay, Romégoux et La Vallée.

Objectif : taux de réalisation de 50% de diagnostics sur une cible d'environ 90 bâtis potentiellement concernés.

Correspondance SLGRI

- ❖ *Disposition III-B-2 : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »*

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'étude de mise en place d'ouvrages de décharge dans les voies en remblai traversant le lit majeur de Saintes à Saint-Savinien, menée dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire, a livré ses conclusions en fin d'année 2019. Les différents scénarios modélisés d'ouvrages hydrauliques ont montré l'inefficacité de telles mesures : le montant des travaux a été jugé disproportionné par rapport aux gains hydrauliques infimes sur les zones d'enjeux et les élus des EPCI du secteur d'étude ont donc souhaité mettre l'accent sur le volet « réduction de la vulnérabilité ».

La Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge, dont le périmètre se situe en aval immédiat du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, est concernée par des enjeux le long de l'axe Charente bien circonscrits (quantitatif d'environ 90 bâtiments dans 5 communes). Elle souhaite apporter une réponse opérationnelle à ses administrés et propose ainsi la réalisation d'une campagne de diagnostics de vulnérabilité aux inondations du bâti situé en zone inondable de son territoire en bordure de la Charente. La zone inondable du Plan de Prévention des Risques d'Inondation est basée sur les crues historiques de février 1904 et de décembre 1982 (prise en compte de la ligne d'eau la plus pénalisante, variable selon les tronçons) augmentée d'une hauteur de 10 cm afin de tenir compte des évolutions de l'état des sols du bassin versant depuis les années 80, à l'origine de modification du ruissellement.

Les enjeux comptabilisés à ce stade par croisement avec le zonage du PPRI sur ces communes sont répartis ainsi :

- Port-d'Envaux : 31 terrains bâtis
- Crazannes : 2 terrains bâtis
- Geay : 5 terrains bâtis
- Romégoux : 2 terrains bâtis
- La Vallée : 53 terrains bâtis

Plus de 90% de ces enjeux sont à usage d'habitation et moins de 10 % à usage agricole. Aucun commerce ni aucun bâtiment administratif n'est a priori concerné.

Les diagnostics de vulnérabilité qui seront conduits ont pour objectif d'apprécier le plus finement possible les risques de dommages prévisibles, en s'appuyant sur la cote d'inondation de référence du PPRI, et d'être en mesure de proposer aux propriétaires ou occupants des bâtiments les mesures de réduction de vulnérabilité individuelle les plus appropriées (ex : changement de revêtement de sol, rehausse du réseau électrique, mise hors d'eau de la chaudière, installation de batardeaux et clapets anti-retour...). Le diagnostic sera couplé à des levés topographiques (cote plancher, allège des fenêtres...). La procédure s'appuiera sur les guides proposés dans la littérature (guide du CEPRI, référentiel de réduction de vulnérabilité du MTES) et sur les retours d'expérience dans l'estuaire de la Charente ou sur d'autres territoires. Un rapport de diagnostic individualisé sera remis, assorti d'une hiérarchisation et d'une évaluation financière des mesures de mitigation proposées et accompagné d'une trame de Plan Familial de Mise en Sécurité (plan d'organisation interne pour le particulier).

Au préalable, une campagne de communication et des réunions publiques seront organisées pour présenter la démarche aux administrés et les inviter à s'inscrire au programme de diagnostic gratuit pour eux. Un objectif de réalisation de 50 % de diagnostics est prévu, s'agissant d'une démarche basée sur le volontariat des propriétaires/occupants (pas d'obligation). Pour les bâtiments qui ne pourront être diagnostiqués pour cause de refus ou en considération d'un niveau de plancher s'avérant finalement hors d'eau, il est prévu à minima de disposer de relevés topographiques qui fourniront déjà une indication importante sur la vulnérabilité effective du territoire.

Les données utiles à la gestion de crise et partageables dans le respect de la protection des données personnelles seront bancarisées sous SIG (cote NGF du 1^{er} plancher notamment).

La réalisation des travaux qui seront portés par les propriétaires/occupants fera l'objet d'une fiche-action à prévoir dans le futur PAPI complet et d'un plan de financement spécifique mobilisant le FPRNM (mesure RVPAPI).

Concernant la maîtrise d'ouvrage de cette opération, elle est identifiée à ce stade au niveau de l'EPCI. Des réflexions sur une possible délégation de maîtrise d'ouvrage sont en cours.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : Action 5.1 « DEFINITION D'UN PROGRAMME DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DU TRI »](#)

TERRITOIRE CONCERNE

Communes de Port-d'Envaux, Crazannes, Geay, Romégoux et La Vallée (communes couvertes par un PPRN approuvé)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARENTE-ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
Pilotage / concertation	Comité de pilotage spécifique constitué de l'EPCI, des communes concernées, des services de l'Etat (DDTM 17, DREAL), de l'EPTB et des syndicats gémapiens
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions d'information, flyers...

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
41 600 €	50 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : CDC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge	50 %	25 000 €
Etat – FPRNM	50 %	25 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de propriétaires/occupants contactés
- Nombre de diagnostics complets réalisés
- Nombre de terrains ayant fait l'objet de simples levés topographiques
- Taux de réalisation de diagnostics par rapport à l'objectif

Diagnostic pré-opérationnel des vulnérabilités sur le périmètre du SYMBA

OBJECTIF DE L'ACTION

Évaluer la vulnérabilité des enjeux aux différentes fréquences d'inondation à l'échelle du SYMBA afin d'élaborer un plan d'action pré-opérationnel

Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition I-A-1** : « Améliorer la connaissance sur les crues fréquentes »
- ❖ **Disposition I-A-3** : « Progresser dans l'analyse de l'exposition au risque d'inondation à une analyse de la vulnérabilité pour les enjeux prioritaires »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le SYMBA prévoit de mettre en œuvre le référentiel national de vulnérabilité aux inondations à l'échelle de son périmètre. Ce travail permettra d'identifier les enjeux vulnérables afin d'alimenter les Plan Communaux de Sauvegarde avec ces données. L'élaboration du plan d'actions permettra d'identifier les priorités d'intervention de chaque partie prenante pour contribuer, dans le futur PAPI complet, à agir sur la réduction des vulnérabilités.

En complément de la méthodologie finement décrite dans le référentiel national, le SYMBA s'attachera à travailler en étroite collaboration avec l'EPTB Charente. Ce diagnostic à l'échelle du bassin versant du SYMBA sera croisé avec le travail porté par l'EPTB sur un périmètre plus large, pour la « définition d'un programme de réduction de vulnérabilité du TRI ».

Le SYMBA prévoit de porter ce travail à l'échelle de son périmètre de manière itérative. Ainsi chaque année un scénario d'aléa pourra être traité sur chacune des entités géographiques de son territoire (périmètre de travail et de gouvernance territorialisé). Cette méthode d'avancement permettra ainsi aux élus locaux et techniciens de s'approprier finement l'inventaire progressif des enjeux concernés, fiabilisant ainsi l'opérationnalité des propositions qui se feront jour dans le plan d'actions. Ce travail d'appropriation sera également un atout car il facilitera la prise de décision en période de gestion de crise.

Le SYMBA prévoit de réaliser ce travail de diagnostic de manière différenciée à l'intérieur de son périmètre afin de s'adapter aux 3 principaux cas de figures présents. Ainsi les scénarios d'aléa étudiés seront fondés sur :

- des périodes de retour d'intensité de pluies (décennale et centennale) sur les territoires les plus en amont des bassins versants. Les temps de concentration y sont souvent inférieurs à 6h et ce sont des secteurs souvent dépourvus de cartographies d'enveloppes de zones inondables. Pour autant ces territoires subissent des inondations lors d'épisodes orageux (près d'une centaine de bâtis inondés ces deux dernières années – juin 2019 et novembre 2019) ;

- aléa faible et aléa fort sur les secteurs couverts par l'atlas des zones inondables élaboré en 2008.
- pour la partie du TRI dans le périmètre SYMBA, le travail sera co-alimenté par l'action menée par l'EPTB à l'échelle de l'ensemble du TRI. Une approche locale progressive est prévue par le SYMBA sur la durée du PAPI d'intention, traitant annuellement une typologie de période de retour de crue, de fréquente (2 à 5 ans) à centennale et qui permettra au final de couvrir une gamme élargie.

Le travail sera porté conformément aux préconisations du référentiel national :

1. Caractérisation du scénario étudié : choix des objectifs, des sources de vulnérabilité retenues, des indicateurs et scénario d'inondations. Collecte des données nécessaires.
2. Caractérisation et représentation des sources de vulnérabilités
3. Exploitation et représentation des résultats
4. Emergence des thèmes prioritaires : analyse partagée, synthèse
5. Construction du plan d'actions : choix des mesures, hiérarchisation, réflexion sur le volet communication (notamment auprès du public potentiel concerné par les diagnostics de vulnérabilité)

Ce diagnostic sera porté en régie par l'équipe technique du SYMBA. Une attention particulière sera portée à la cohérence méthodologique avec l'action 5.1 conduite par l'EPTB Charente. Les éléments de mission de cette prestation en régie devront être définis précisément en associant étroitement des services de l'État : SPC pour la partie technique et services instructeurs des subventions pour la partie financière (DDT et le comptable assignataire de la DDFIP).

Une bancarisation des données produites, exploitable notamment sous SIG et utilisable en gestion de crise sera proposée. Elle permettra de produire des fiches ou cartes de synthèse actualisables récapitulant les points de vulnérabilité les plus importants par commune et par scénario de crue.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : ACTION 5.1 « DEFINITION D'UN PROGRAMME DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DU TRI »](#)

TERRITOIRE CONCERNE

Périmètre du SYMBA (comprend une partie du TRI dont les communes sont couvertes par un PPRN approuvé)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ANTENNE (SYMBA)
Pilotage / concertation	Travail d'état des lieux mené avec les référents communaux et rapporté en réunions d'entités géographiques (instances locales dans la gouvernance). Validation du diagnostic en comité syndical du SYMBA. Concertation avec l'EPTB Charente pour la méthodologie et l'articulation avec l'étude de vulnérabilité à l'échelle du TRI. Complémentarité avec l'étude de vulnérabilité portée par la Ville de Saintes sur son cœur de ville (PAPI 2 Charente & Estuaire). Concertation avec les structures gémapiennes voisines pour harmoniser les méthodes d'intervention.
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions d'entités géographiques, rendu du diagnostic sous forme de fiches que les communes pourront verser au Plan Communal de Sauvegarde

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023
------	------	------	------

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
59 400 €	59 400 € (TTC)	
Réalisation en régie – montant de rémunération relatif au temps consacré à cette opération (estimatif de 330 j à raison de 180 €/j)		
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : SYMBA (dont participation AEAG à hauteur de 50%)	70 %	41 580 €
Etat – FPRNM	30 %	17 820 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de réunions : Copil, Cotech et réunions d'entités géographiques
- Calendrier de réalisation et de validation des différentes phases du diagnostic

7 | Axe 6 – Gestion des écoulements

Etude préliminaire d'aménagement de zones d'expansion des crues à l'échelle du bassin Charente

OBJECTIF DE L'ACTION

A la suite de la tranche ferme de l'étude stratégique de ralentissement dynamique des crues du PAPI 2 Charente & Estuaire, mener une étude pré-opérationnelle d'aménagement de zones d'expansion des crues sur les sites priorités pour leur intérêt à l'échelle du bassin de la Charente.

Correspondance SLGRI

- ❖ *Disposition IV-A-3 : « Conduire des actions de restauration, de reconquête et de gestion de zones d'expansion des crues »*
- ❖ *Disposition IV-A-4 : « Développer le projet de ralentissement dynamique par sur-inondation à l'échelle du bassin versant de la Charente »*

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans la continuité de l'étude stratégique de ralentissement dynamique des crues du bassin versant de la Charente (action VI.F.1 du PAPI Charente & Estuaire), une phase d'étude préliminaire d'aménagement des zones d'expansion des crues (ZEC) est prévue. L'activation devrait intervenir fin 2020/début 2021 ; cette tranche n'est pas intégrée dans le PAPI Charente & Estuaire et fait donc l'objet de la présente fiche-action du PAPI d'intention Charente.

Sur la base des informations de caractérisation des ZEC, une priorisation des zones d'expansion des crues dont la reconquête et l'optimisation de la fonctionnalité de prévention des inondations sont les plus pertinentes pour le TRI Saintes-Cognac-Angoulême sera proposée à l'issue de l'action VI.F.1 du PAPI Charente & Estuaire. La phase pré-opérationnelle d'aménagement des ZEC (stade étude préliminaire) activable par la suite consiste à élaborer un programme d'aménagements sur les sites, coordonné, hiérarchisé et planifié dans le temps, s'appuyant notamment sur les solutions fondées sur la nature :

- Pouvant relever de la reconquête de zones d'expansion de crue par rétablissement de la fonctionnalité naturelle de laminage de crue ; il s'agit donc de restaurer une bonne connexion entre lit mineur et zones d'expansion des crues lorsque celles-ci ont été perturbées par les aménagements passés et éventuellement de remobiliser la capacité originelle d'expansion en arasant totalement ou partiellement des remblais grevant le volume de rétention et/ou impactant défavorablement la ligne d'eau au regard des enjeux impactés.
- Pouvant relever de la sur-inondation de zones d'expansion des crues (optimisation de la capacité de laminage ou de la capacité de ralentissement du pic de crue). Il s'agira de privilégier des solutions intégrées, « rustiques » permettant de relever la ligne d'eau : boisement pour augmenter la rugosité du lit majeur, aménagement de diguettes transversales de faible hauteur, ... Le cas échéant, la typologie « aire de sur-stockage structurante » pourra être étudiée, tout en se bornant dans une logique de faisabilité de réalisation au regard notamment des différentes politiques environnementales.

Chacun des projets fera l'objet d'une approche analytique permettant d'apprécier son intérêt et sa faisabilité, de l'ajuster et d'établir par la suite une hiérarchisation. Les critères sont d'ordre hydraulique (impacts hydrauliques

locaux, globaux, enjeux concernés...), financier (coût estimatif...), environnemental (zonages environnementaux, biodiversité, contraintes...), foncier (usage des sols, contraintes d'exploitation agricole...), administratif (règlement d'urbanisme, PPRI, loi sur l'eau...).

Des développements complémentaires des modèles hydrologiques et hydrauliques utilisés dans l'étude du PAPI Charente & Estuaire pourraient être nécessaires pour mener à bien le projet de ralentissement dynamique des crues, répondre aux attendus des maîtres d'ouvrages locaux et sont chiffrés dans la présente fiche-action.

La définition du programme d'aménagement des ZEC s'appuiera sur les études « conditionnelles » du cahier des charges PAPI 3, nécessaires à l'inscription ultérieure en phase travaux dans un PAPI complet, mais aussi éléments d'aide à la décision. Il s'agit de l'Analyse Multi-Critères (AMC), l'analyse environnementale et l'étude agricole.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS](#) : -

TERRITOIRE CONCERNE

Périmètre du PAPI au bénéfice du TRI Saintes-Cognac-Angoulême (communes couvertes par un PPRN approuvé).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	Instances de pilotage du PAPI + comité technique et comité de pilotage constitués spécifiquement pour l'étude de ralentissement dynamique des crues engagée dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions d'information, concertation avec les usagers – exploitants des sites concernés par les projets de ZEC

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
100 000 €	120 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : EPTB Charente	50 %	60 000 €
Etat – FPRNM	50 %	60 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Calendrier des prestations (date d'affermissement, date d'achèvement)
- Nombre de sites étudiés
- Nombre de projets considérés comme pertinents par le COPIL de l'étude

Etude pré-opérationnelle de ralentissement dynamique des crues sur huit têtes de bassin du périmètre SYMBA

OBJECTIF DE L'ACTION

Étudier les possibilités d'écrêtement des crues rapides sur les têtes de bassin versant à l'échelle du SYMBA par des aménagements de ralentissement dynamique des crues.

Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition IV-A-3** : « Conduire des actions de restauration, de reconquête et de gestion de zones d'expansion des crues »
- ❖ **Disposition IV-C-1** : « Conduire des projets de restauration hydro-morphologique des cours d'eau concourant à la réduction des risques d'inondations »
- ❖ **Disposition IV-C-3** : « Conduire des actions de ralentissement dynamique par mise en place d'aménagements d'hydraulique douce sur les versants »

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le SYMBA prévoit d'étudier les opportunités de ralentissement dynamique sur les têtes de bassins versants les plus vulnérables de son territoire (Antenne, Coran, Bourru, Ru de St Laurent, Rochefollet, Bramerit) dans le cadre de l'exercice de sa compétence de prévention des inondations. En effet, ces territoires ont subi des inondations successives deux années de suite lors d'épisodes orageux (40 bâtis inondés le 04/06/2018, 30 bâtis le 11/06/2018, 90 bâtis le 03/11/2019). Ce projet vise à apporter des réponses de ralentissement des crues vis-à-vis des enjeux locaux et s'inscrit dans le principe global de ralentissement des écoulements à l'échelle du bassin versant de la Charente.

Lors de l'épisode orageux du 3 novembre 2019, ce sont notamment près de 35 bâtis qui ont été inondés sur la tête de bassin de l'Antenne (amont de Matha), 20 bâtis sur le bassin du Bourru, 10 sur le Coran et d'autres encore disséminés sur le territoire.

Le constat d'aujourd'hui montre un effondrement du réseau de haies sur ces territoires, associé à un drainage important que ce soit dans les parcelles ou à cause de la rectification/recalibrage des cours d'eau. Cet état de fait rend les territoires d'autant plus vulnérables au changement climatique qui provoque des précipitations intenses de plus en plus fréquentes. Le ralentissement dynamique des écoulements doit donc être favorisé, en s'appuyant notamment sur les solutions fondées sur la nature, pour tenir compte également du risque d'augmentation des événements extrêmes lié au changement climatique.

Afin de répondre à ces problématiques plusieurs orientations sont envisagées.

- La reconquête des linéaires de haies, notamment en travers des versants.
- La création de talus transversaux, combinés ou non à l'installation d'une haie.
- La restauration hydromorphologique des cours d'eau.
- L'aménagement en dernier recours d'un ouvrage écrêteur en travers du lit majeur mobilisant une zone d'expansion de crue en amont des secteurs urbains à enjeux.

Il existe actuellement plusieurs sites aménagés par les collectivités avec ce type d'ouvrage, notamment sur le bassin versant du Coran à St Bris des Bois et St Césaire. Ces aménagements ont été efficaces par le passé sur ce bassin à forte pente pour des événements allant jusqu'à une crue décennale. Par ailleurs ces bassins versants ont déjà un couvert forestier important ne laissant que peu de marge de manœuvre sur la reconquête de la rugosité des versants.

Ce type d'ouvrage se justifie sur les zones à enjeu d'habitations pour lesquelles le temps de réaction des bassins versants est très rapide (<6h). Il offre ainsi pour des événements d'une certaine ampleur (jusqu'à la décennale en général) une protection vis-à-vis du risque inondation.

Les sites ici identifiés sont donc concernés par des enjeux d'habitats inondés sur des crues rapides avec des bassins versants plus ou moins modifiés par l'homme.

Le travail d'étude se déroulera comme suit :

- Identification des enjeux en lien avec les élus locaux et les habitants concernés (localisation des inondations, niveaux d'eau maximal dans les maisons/bâts professionnels, cheminement local des écoulements...).
- Caractérisation de la pluie, établissement du hyétogramme.
- Sur chacun de ces sites, les technicien(ne)s du SYMBA effectuent ensuite une étude du bassin versant. Cela consiste en la définition exacte de son périmètre, de sa surface, sa pente, son chemin hydraulique le plus long.
- Évaluation des modifications du territoire depuis 50 ans : évolution du linéaire de haies, de l'occupation des sols et du tracé des cours d'eau (comparaison au cadastre napoléonien).
- Localisation des zones de ruissellement préférentiel pouvant être aménagées par des structures douces de ralentissement (haies sur talus, labour transversal...).
- Étude hydromorphologique des cours fortement modifiés pouvant faire l'objet d'une restauration (reméandrage, recharge sédimentaire, réouverture de passages busés)
- Si les aménagements de versants et de lit mineur de cours d'eau ne constituent pas une réponse suffisante, une solution d'écrêtement des crues par un ouvrage transversal et la mobilisation d'une zone d'expansion des crues sera examinée (stade avant-projet) :
 1. Localisation d'un site d'expansion de crue potentiel,
 2. Étude de l'occupation des sols et calcul d'un coefficient de ruissellement moyen,
 3. Calcul d'un débit de pointe, tenant compte des incertitudes de calcul liées à ce type d'étude,
 4. Détermination d'une cote de retenue, du volume potentiellement stocké,
 5. Détermination d'un débit de fuite,
 6. Évaluation financière de la réalisation et de l'entretien de l'ouvrage,
 7. Étude multicritères (ACB, usage des terrains, analyse environnementale), permettant d'évaluer l'opportunité de réaliser l'ouvrage au regard des enjeux.

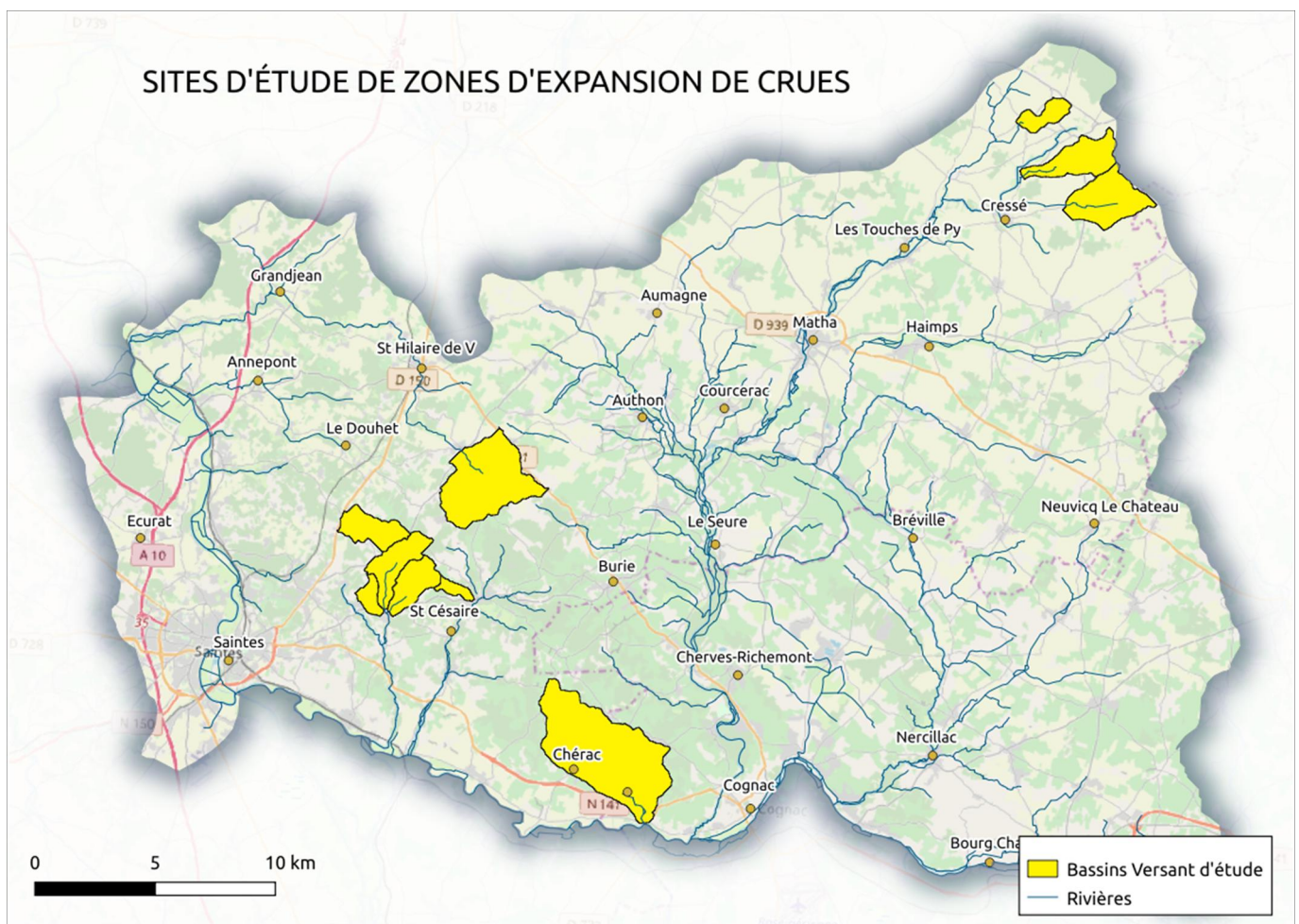
L'étude devra être menée en lien avec l'étude plus globale de ralentissement des crues à l'échelle du bassin de la Charente : mobilisation des connaissances acquises, partage des outils, etc. A noter toutefois que les objectifs des

études sont différents : l'étude 6.2 vise un objectif de prévention des inondations au service d'enjeux locaux et en réponse à des réactions hydrologiques fortes des têtes de bassin versant, l'étude plus globale de ralentissement dynamique des crues se focalise sur les enjeux « globaux » du TRI avec une approche à l'échelle du grand bassin de la Charente.

Cas particulier en tête de bassin du Bourru

Un cas particulier est à signaler sur la commune de La Chapelle des Pots, en amont immédiat de Chaniers (commune du TRI, couverte par un PPRi), sur le ruisseau des Fontenelles (bassin versant du Bourru). Un merlon est déjà existant en travers du lit majeur et en amont du bourg de la commune, avec un fort couvert forestier du bassin versant donc peu de marge de manœuvre sur l'aménagement des versants. Le site se prête tout particulièrement à l'aménagement d'une zone d'expansion de crues par confortement du merlon existant. Une étude géotechnique de l'ouvrage existant est prévue afin de s'assurer de sa capacité à supporter une charge hydraulique ponctuelle.

Hormis la prestation géotechnique, l'étude de ralentissement dynamique des huit sites sera réalisée en régie par l'équipe technique du SYMBA. Les éléments de mission de cette prestation en régie devront être définis précisément en associant étroitement des services de l'État : SPC pour la partie technique et services instructeurs des subventions pour la partie financière (DDT et le comptable assignataire de la DDFIP).



Sites d'étude du SYMBA

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : -](#)

TERRITOIRE CONCERNE

Têtes de bassins versants du Bramerit, du Rochefollet, du Bourru, du Coran, du Ru de Saint-Laurent, de la Gravelle, de l'Echereau et du Ru de Bazauges (les communes à la confluence de ces bassins avec le fleuve Charente sont couvertes par un PPRN approuvé).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ANTENNE (SYMBA)
Pilotage / concertation	Concertation avec la DDTM 17, l'EPTB, les élus communaux et les propriétaires fonciers
Procédures réglementaires	Dossiers Loi sur l'Eau – vérification si classement au titre des aménagements hydrauliques de prévention des inondations (3.2.6.0) DIG Incidence Natura 2000 pour les têtes de bassin versant de l'Antenne Procédure foncière (acquisition, servitude, convention)
Communication	Réunions syndicales, réunions d'information...

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2020	2021	2022	2023
------	------	------	------

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
35 920 €	36 840 € (TTC)	
Réalisation en régie – montant de rémunération relatif au temps consacré à cette opération (estimatif de 174 j à raison de 180 €/j) + prestation pour étude géotechnique estimée à 4 600 € HT		
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : SYMBA (dont participation AEAG à hauteur de 50% uniquement sur les rémunérations)	67 %	24 683 €
Etat – FPRNM (30% rémunérations, 50% prestation géotech.)	33 %	12 157 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Date de réalisation des études de chacune de têtes de bassin versant (lancement, achèvement)
- Date de dépôt des dossiers réglementaires
- Programmation des aménagements des versants, du lit mineur (plantations, création de talus, restauration de cours d'eau) et des zones d'expansion des crues

TABLEAU FINANCIER

Tableau financier PAPI

Axe 0 : Animation

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût (HT)	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur							P181		FPRNM		
0.1	Animation du PAPI d'intention (financée via convention-cadre PAPI Charente & Estuaire)	EPTB	0 €	0 €	TTC	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	2020-2023
	Total		0 €	0 €		0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût (HT)	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur							P181		FPRNM		
1.1	Densification et valorisation du réseau de repères de crues	EPTB	30 000 €	36 000 €	TTC	18 000 €	50%	0 €	0%	18 000 €	50%	2022-2023
1.2	Installation d'un panneau d'information sur les crues historiques à Bourg-Charente	Bourg-Charente	3 000 €	3 000 €	HT	1 500 €	50%	0 €	0%	1 500 €	50%	2021
1.3	Elaboration d'une maquette de DICRIM	EPTB	6 000 €	7 200 €	TTC	3 600 €	50%	0 €	0%	3 600 €	50%	2020-2021
1.4	Réalisation, impression et diffusion de DICRIM dans les communes du TRI	Communes	20 000 €	24 000 €	TTC	12 000 €	50%	0 €	0%	12 000 €	50%	2021-2023
1.5	Elaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation et mise en œuvre des premières recommandations	EPTB	35 000 €	42 000 €	TTC	21 000 €	50%	0 €	0%	21 000 €	50%	2021-2023
1.6	Réalisation d'une « vitrine » locale de reconquête de zone d'expansion de crue	SMABACAB	10 000 €	10 000 €	HT	5 000 €	50%	0 €	0%	5 000 €	50%	2021-2022
1.7	Elaboration de protocoles de retours d'expériences à la suite d'inondations	EPTB	0 €	0 €	HT	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	2021-2022
	Total		104 000 €	122 200 €		61 100 €	50,00%	0 €	0,00%	61 100 €	50,00%	

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût (HT)	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur							P181		FPRNM		
2.1	Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – rivières de l'Angoumois	SyBRA	42 000 €	42 000 €	HT	21 000 €	50%	0 €	0%	21 000 €	50%	2020-2021
2.2	Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – affluents rive droite de la Charente de Jarnac à St Savinien	SYMBA	65 000 €	65 000 €	HT	32 500 €	50%	0 €	0%	32 500 €	50%	2020-2021
2.3	Instrumentation métrologique pour l'anticipation des crues – rivières du bassin du Né	SBV Né	55 000 €	55 000 €	HT	27 500 €	50%	0 €	0%	27 500 €	50%	2021-2023
	Total		162 000 €	162 000 €		81 000 €	50,00%	0 €	0,00%	81 000 €	50,00%	

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût (HT)	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur							P181		FPRNM		
3.1	Actualisation des PCS et réalisation d'exercices de gestion de crise	Communes	0 €	0 €		0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	2021-2023
	Total		0 €	0 €		0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0%	

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût (HT)	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur							P181		FPRNM		
4.1	Réalisation d'un guide méthodologique pour la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	EPTB	15 000 €	18 000 €	TTC	9 000 €	50%	0 €	0%	9 000 €	50%	2020-2021
	Total		15 000 €	18 000 €		9 000 €	50,00%	0 €	0,00%	9 000 €	50,00%	

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût (HT)	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur							P181		FPRNM		
5.1	Définition d'un programme de réduction de vulnérabilité du TRI	EPTB	65 000 €	78 000 €	TTC	39 000 €	50%	0 €	0%	39 000 €	50%	2021-2022
5.2	Diagnostics de vulnérabilité des établissements publics sensibles du TRI	EPTB	55 000 €	66 000 €	TTC	33 000 €	50%	0 €	0%	33 000 €	50%	2022-2023
5.3	Diagnostics de vulnérabilité du bâti en rive gauche de la Charente de Port-d'Envaux à La Vallée	CDC Cœur Saintonge	41 600 €	50 000 €	TTC	25 000 €	50%	0 €	0%	25 000 €	50%	2021-2022
5.4	Diagnostic pré-opérationnel des vulnérabilités sur le périmètre du SYMBA	SYMBA	59 400 €	59 400 €	TTC	41 580 €	70%	0 €	0%	17 820 €	30%	2020-2023
	Total		221 000 €	253 400 €		138 580 €	54,69%	0 €	0,00%	114 820 €	45,31%	

Axe 6 : Gestion des écoulements

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût (HT)	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur							P181		FPRNM		
6.1	Etude préliminaire d'aménagement de zones d'expansion des crues à l'échelle du bassin Charente	EPTB	100 000 €	120 000 €	TTC	60 000 €	50%	0 €	0%	60 000 €	50%	2021-2022
6.2	Etude pré-opérationnelle de ralentissement dynamique des crues sur huit têtes de bassin du périmètre SYMBA	SYMBA	35 920 €	36 840 €	TTC	24 683 €	67%	0 €	0%	12 157 €	33%	2020-2022
	Total		135 920 €	156 840 €		84 683 €	53,99%	0 €	0,00%	72 157 €	46,01%	

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût (HT)	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Echéance de réalisation
	Catégorie financeur							P181		FPRNM		
			0 €	0 €		0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	
	Total		0 €	0 €		0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	

Synthèse

Axe	Coût (HT)	Coût global	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.
Axe 0	0 €	0 €	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%
Axe 1	104 000 €	122 200 €	61 100 €	50,00%	0 €	0,00%	61 100 €	50,00%
Axe 2	162 000 €	162 000 €	81 000 €	50,00%	0 €	0,00%	81 000 €	50,00%
Axe 3	0 €	0 €	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%
Axe 4	15 000 €	18 000 €	9 000 €	50,00%	0 €	0,00%	9 000 €	50,00%
Axe 5	221 000 €	253 400 €	138 580 €	54,69%	0 €	0,00%	114 820 €	45,31%
Axe 6	135 920 €	156 840 €	84 683 €	53,99%	0 €	0,00%	72 157 €	46,01%
Axe 7	0 €	0 €	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%
Total	637 920 €	712 440 €	374 363 €	52,55%	0 €	0,00%	338 077 €	47,45%

